



Assemblée générale

Cinquante et unième session

11^e séance plénière

Jeudi 26 septembre 1996, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

En l'absence du Président, M. Urbizo Panting (Honduras), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka, S. E. M. l'honorable Lakshman Kadirgamar.

M. Kadirgamar (Sri Lanka) (*interprétation de l'anglais*) : Sri Lanka est particulièrement fière et heureuse de voir un éminent représentant d'un pays asiatique, la Malaisie, présider l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Sri Lanka et la Malaisie entretiennent depuis longtemps de chaleureux liens d'amitié. Nous félicitons le Président et lui offrons notre appui sans réserve. Nous tenons également à exprimer notre gratitude à S. E. M. Diogo Freitas do Amaral du Portugal pour sa contribution au succès de l'historique cinquantième session.

L'an dernier, lors de notre Réunion commémorative extraordinaire, nous nous sommes engagés à ce que l'Organisation des Nations Unies entre dans le XXI^e siècle doté de moyens, de ressources financières et de structures qui lui permettent de servir les peuples au nom desquels elle a été créée. Nous ne devons pas faillir à cet engagement. Les

peuples du monde nous observeront de près durant cette session et par la suite pour voir jusqu'où nous tiendrons la promesse que nous avons faite l'an dernier dans de beaux discours.

Les contraintes financières subies par l'Organisation ont tempéré l'enthousiasme grisant des nations à l'égard de réformes radicales. Des conclusions sobres et pragmatiques semblent maintenant inévitables. Nous devons cependant nous rappeler que notre mission, comme le Président de Sri Lanka l'a souligné l'an dernier est de :

«renforcer la capacité de l'ONU et non [de] réaliser simplement des économies et réduire sa portée.»
(*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 35^e séance, p. 9*)

Une base de ressources viable pour l'ONU peut être assurée non seulement par une responsabilité financière plus grande et une gestion saine, mais également, ce qui est plus urgent encore, par un engagement sérieux de tous les Membres d'honorer leurs obligations financières comme ils sont tenus de le faire aux termes de la Charte.

Nous reconnaissons que le Secrétariat de notre organisation a encore besoin d'être rationalisé. Je pense que l'Organisation est maintenant suffisamment mûre pour opérer des réductions là où c'est nécessaire. Dire que les programmes relatifs aux pays en développement doivent être

allégés, efficaces et durables et dire qu'ils ne doivent pas être touchés sont deux choses différentes. Des économies bien conçues, prudentes, peuvent être et ont été réalisées. Nous devons réformer et non pas déformer l'Organisation. Par-dessus tout l'ONU a désespérément besoin d'une assise financière solide. Sans quoi, il n'y a aucun espoir d'édifier l'organisation mondiale allégée, efficiente et efficace dont nous rêvons tous. Nous ne ferions que perdre notre temps et notre énergie à construire des châteaux en Espagne.

Le groupe de travail chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et le groupe chargé du renforcement du système des Nations Unies ont fait certains progrès, bien que rien de définitif n'ait été obtenu dans les domaines principaux sur lesquels ils s'étaient concentrés. Nous pensons cependant que ces efforts doivent se poursuivre. Nous devons redoubler d'énergie pour aboutir à un consensus.

Les organes principaux de l'ONU, il faut le souligner, ne peuvent être crédibles et efficaces que dans la mesure où ils jouissent de la confiance de la majorité des Membres et veillent à ce que leurs décisions soient acceptées dans l'ensemble. En ce qui concerne le Conseil de sécurité, nous estimons que les réalités politiques et économiques d'aujourd'hui, et non le pouvoir militaire de jadis, doivent se refléter dans toute décision adoptée sur des questions telles que celle des membres permanents du Conseil et de l'augmentation du nombre de ses membres.

L'ONU ne doit être ni maître ni serviteur.

Tout d'abord, malgré les théories à la mode sur la nécessité de limiter la souveraineté nationale, les Membres de l'Organisation restent des États souverains et indépendants. Chaque État, si petit ou faible soit-il, veille jalousement à sa souveraineté. Par conséquent, là où l'ONU intervient, elle doit le faire selon ce qui est expressément prévu dans la Charte. Le consentement et la coopération des États sont essentiels pour assurer le succès de tout effort de l'Organisation qui affecte le territoire d'un État Membre. Seule une telle approche garantira la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies ainsi que le bien-être et les intérêts de la population de l'État bénéficiaire.

En jouant son rôle dans le règlement des conflits et le rétablissement de la paix, il importe que l'Organisation ne s'immisce pas dans les affaires intérieures et les conflits internes, qui relèvent de la juridiction nationale des États concernés. L'Organisation ne devrait jouer son rôle qu'avec le consentement des pays intéressés. Cette position découle

d'une simple logique, à savoir d'abord que les États concernés sont mieux que quiconque à même de s'occuper de ces questions du fait qu'ils connaissent bien le contexte socio-économique dans lequel elles se posent. Sinon, l'action des Nations Unies pourrait se révéler contre-productive et même conduire à une exacerbation des conflits. Les mandats de l'ONU ne devraient pas non plus servir les intérêts d'un État ou d'un groupe d'États. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas être utilisée comme un instrument ayant toute liberté de donner une légitimité à des causes qui ne reflètent pas la volonté générale des Membres, au nom desquels le Conseil de sécurité devrait agir à tout moment.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons réaffirmer notre respect collectif des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Les petites nations du monde doivent se voir constamment donner l'assurance par les nations plus grandes que leurs intérêts seront sauvegardés et leur souveraineté respectée. Les petites nations n'ont que les Nations Unies vers lesquelles se tourner pour protéger leurs intérêts nationaux.

Premièrement, pour parler concrètement, les pays en développement doivent voir leur nombre augmenter au Conseil de sécurité, où ils sont sous-représentés. Deuxièmement, pour appuyer leur candidature à un siège permanent au Conseil, certains États Membres de l'Organisation font valoir des arguments qui ne sont pas plus valables que ceux utilisés il y a 50 ans pour justifier le statut spécial des cinq membres permanents actuels.

Ma délégation prend aussi note des discussions utiles qui ont eu lieu sur l'Agenda pour la paix. Nous pensons qu'il y a encore beaucoup de travail à faire dans ce domaine.

L'Agenda pour le développement est une question d'importance cruciale. Il souligne le rôle central joué par l'Organisation dans le domaine du développement et de la coopération économiques. Tout en prenant acte des progrès qui ont été faits en la matière, nous devrions réitérer notre volonté de progresser rapidement dans ce domaine d'importance vitale pour le progrès économique et la stabilité des pays en développement.

J'en viens maintenant au problème du terrorisme. Le terme «terrorisme» a été trop souvent brandi sans justification contre des mouvements de libération nationale légitimes, par exemple contre ceux qui luttent contre l'occupation étrangère ou l'apartheid. La légitimité de ces organisations est reconnue par les Nations Unies. Ce sont des organisations qui s'étaient assises ici, parmi nous, pour

discuter des questions qui les avaient contraintes à l'action armée. Nous sommes heureux de voir que ces mouvements authentiques des peuples occupent désormais leurs sièges à l'Organisation comme Membres à part entière. Nous ne devrions pas passer notre temps à chercher à donner une définition générale du terrorisme ou nous laisser entraîner dans le champ de mines sémantique. Le consensus international contre le terrorisme, reposant sur la reconnaissance de la triste réalité, s'est formé au fil des années. Il importe désormais de mettre en oeuvre ce consensus.

Le monde sait bien que Sri Lanka a été secoué par de violents conflits ethniques, qui ont drainé nos énergies pendant plus de 20 ans. Pendant de nombreuses années, nous avons dû faire face à un groupe armé qui cherchait à démembrer le pays par la violence et recourait au terrorisme pour arriver à ses fins illégales. Ce groupe — les Tigres de libération de l'Eelam tamoul — a commis une série d'actes terroristes, qui ont semé la mort et la destruction dans de nombreuses régions du pays. Ce groupe extrémiste ne représente en aucune manière les populations pour lesquelles il prétend lutter. Il n'a jamais cherché à obtenir du peuple un mandat à l'occasion d'élections. Il est resté en marge du mouvement démocratique alors que de nombreux partis minoritaires ont participé au processus électoral pour tenter de régler leurs différends par des moyens démocratiques.

Pour faire droit aux revendications des minorités, nous travaillons à une série de propositions présentées par mon gouvernement, qui concernent entre autres des changements constitutionnels de vaste portée.

Les Tigres ne croient pas à la négociation pacifique; ils ne croient qu'à la force des armes. Ils ont peur que le processus de paix les marginalise; aussi recourent-ils toujours davantage à la violence. Nous savons que ce groupe reçoit l'aide — pour son financement, son équipement et son matériel de guerre — de personnes étrangères au pays, et non pas d'autres États. Car pas un seul État ne l'appuie, que ce soit par des paroles ou par des actes. Le groupe reçoit l'aide de membres mal inspirés de la communauté tamoul, qui vivent et travaillent dans des pays riches, où il se livre à l'extorsion, au trafic de drogue, à la contrebande d'armes et de personnes ou à d'autres activités illégales dans de nombreux pays développés, abusant de l'hospitalité des gouvernements hôtes dont il viole les lois.

À Sri Lanka, les terroristes ont délibérément pris des civils pour cibles. Ils ont fait exploser des bombes aux heures de pointe dans des trains de banlieue et des bâtiments de bureaux aux heures d'ouverture; ils ont mitraillé

des villages, provoquant la mort de milliers de civils innocents, parmi lesquels des femmes et des enfants en grand nombre. Des milliers de personnes ont été blessées et estropiées. Ainsi que le Président de Sri Lanka l'a souligné l'an dernier à la cinquantième session anniversaire, une action internationale concertée est indispensable pour lutter contre le terrorisme et obliger les terroristes à renoncer à la violence.

En cette même occasion, le Président Clinton a du reste dit que personne n'était à l'abri du terrorisme.

La réunion au sommet du Groupe des Sept et la Russie, à Lyon, et la réunion ministérielle sur le terrorisme qui a suivi, à Paris, ont pris des initiatives audacieuses qu'il convient de traduire en actions concrètes. Les propositions en vue d'une convention sur les bombardements terroristes et celles tendant à empêcher qu'on abuse du droit d'asile et des lois relatives aux réfugiés sont des initiatives qui viennent à point nommé. Sri Lanka espère que l'on pourra les développer au cours de la présente session.

Des efforts doivent également être faits pour renforcer et donner effet juridique à la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est davantage qu'une simple déclaration. Nous avons besoin d'une convention sur les mesures visant à lutter contre le terrorisme. La coopération internationale concertée est indispensable pour veiller à ce que les terroristes ne trouvent un refuge sûr nul part dans le monde. On ne devrait pas permettre que le territoire d'un État puisse être utilisé d'une manière quelle qu'elle soit pour encourager ou appuyer des activités terroristes dans un autre État. Les appels de fonds sur un territoire étranger, notamment, que ce soit de manière directe ou indirecte par le biais de prétendues organisations de charité, devraient être interdits. Si, par l'apathie internationale, on laissait le terrorisme se répandre, il finirait par empoisonner le corps politique international et affaiblir les processus démocratiques, que la communauté internationale se doit de maintenir.

Il serait utopique pour un pays de se tenir à l'écart et de nier la responsabilité qui lui incombe de lutter contre des actes de terrorisme qui peuvent sembler se produire trop loin pour évoquer autre chose que de la curiosité. Comme le poète anglais John Donne, je dirais : «Ne demande pas pour qui sonne le glas; il sonne pour toi!». Les terroristes ont des moyens pour se déplacer librement à travers les frontières; ils ont utilisé des armes chimiques; et ils pourraient bien avoir accès aux armes nucléaires.

L'interdépendance mondiale est sans aucun doute une réalité contemporaine. Toutefois, les avis diffèrent quant aux véritables répercussions de ce phénomène sur l'économie des pays en développement. Dans le débat sur le développement, la mondialisation et l'appel à l'intégration en un réseau économique mondial sont considérés comme étant primordiaux, voire l'unique choix pour les pays en développement qui recherchent la coopération avec les pays développés.

Mais la coopération ne doit pas être confondue avec la conformité. Le caractère propre des pays en développement pris séparément — les contraintes sociales et politiques de leurs gouvernements, notamment — doit être pris en compte. La mondialisation suppose le libre courant des capitaux, la libéralisation du commerce, la privatisation des entreprises d'État, le gel du contrôle des prix et la réduction des aides sociales, même pour les secteurs les plus vulnérables de la population. Ces mesures ne se sont pas toujours révélées la panacée pour les pays en développement, qui les ont acceptées comme des mises en demeure économiques.

Il importe que des institutions telles que l'Organisation mondiale du commerce, qui a succédé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), soient sensibles aux préoccupations des pays en développement dans des questions comme les courants d'investissements étrangers, qui ne devraient pas être bloqués du fait qu'ils sont liés à des questions relevant davantage d'autres organisations et institutions. De même, alors que des politiques écologiques et sociales saines sont essentielles pour toutes les sociétés, des normes arbitrairement imposées ne devraient pas servir d'excuses à une discrimination commerciale ou à un protectionnisme déguisé. Le Gouvernement sri-lankais a ouvert des possibilités à son secteur privé pour en faire le principal moteur de la croissance. Sri Lanka continue de faire bon accueil à l'investissement — collaboration technique et économique avec les industriels étrangers sur la base de l'avantage mutuel. Cependant, ces efforts seraient réduits à néant s'il arrivait que cette coopération économique soit poursuivie en termes extrêmement favorables à une partie seulement.

Malgré les pressions et les tensions provoquées par une situation conflictuelle, nous avons réussi à conserver nos vieilles institutions et traditions démocratiques solidement en vie. Nous accordons la plus grande attention à la protection et à la promotion des droits de l'homme. En accroissant l'obligation redditionnelle d'un gouvernement élu vis-à-vis de son propre peuple, le Gouvernement sri-lankais a pris plusieurs mesures pour renforcer le cadre juridique et veiller à l'application effective des normes régissant les droits de

l'homme. Au nombre des mesures importantes que nous avons prises cette année est la création, par décret du Parlement, d'une Commission des droits de l'homme. Nous avons fait en sorte que le décret garantisse l'indépendance d'action de la Commission. Les domaines de compétence de la Commission comprennent des fonctions de contrôle, d'enquête et de conseil. Le décret traite également de la question de la responsabilité des auteurs de violations des droits de l'homme étrangers à l'État.

Mon gouvernement a décidé d'adhérer au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et son Protocole facultatif en tant que prochaine étape logique d'une série de mesures nationales. Sri Lanka sera ainsi parmi les quelques pays qui ont pris la décision progressiste de ratifier le Protocole facultatif. Le Gouvernement attache la plus haute priorité aux obligations incombant à Sri Lanka au titre des pactes internationaux, et nous sommes décidés à continuer de coopérer aux mécanismes des Nations Unies en matière de droits de l'homme.

Si l'on regarde le monde, on s'aperçoit que, en Bosnie, suite à l'Accord de Dayton, les canons se sont enfin tus; nous sommes heureux de noter que l'accord de paix tient. Sri Lanka a condamné les atrocités commises en Bosnie, en particulier le traitement cruel et inhumain des musulmans. À notre avis, tout règlement ne sera complet que si les responsables des atrocités sont traduits en justice.

Au Moyen-Orient, nous espérons que le processus de paix ira de l'avant, sans perdre l'élan qu'il a acquis, malgré les changements intervenus sur la scène politique dans cette région. Sri Lanka réitère son appui au processus de paix, à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien et à la mise en place de conditions de paix et de stabilité pour tous les États de la région pour qu'ils puissent vivre à l'intérieur de frontières sûres. Nous saluons les efforts faits par les États-Unis d'Amérique, les autres États concernés et les États de la région pour atteindre l'objectif du rétablissement de la paix au Moyen-Orient.

Nous partageons les préoccupations de la communauté mondiale face aux crises qui sévissent au Libéria et au Burundi, et nous exprimons l'espoir fervent que la paix soit restaurée dans ces régions troublées.

Dans notre propre région, l'Asie du Sud, nous avons enregistré des progrès dans nos efforts de coopération régionale. Nous avons célébré le dixième anniversaire de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) en décembre dernier, salué par l'entrée en vigueur du Régime préférentiel d'échanges de l'ASACR.

L'ASACR s'est fixé comme objectif de créer une zone de libre-échange en Asie du Sud dans les premières années du siècle prochain. Les secteurs privés de notre région coopèrent étroitement. Nous restons fermement décidés à alléger, voire éliminer, la pauvreté dans nos pays dans un laps de temps réaliste.

Sri Lanka s'emploie de plus en plus à promouvoir la coopération économique avec les pays de la région de l'Asie et du Pacifique, dont nous nous sentons très proches. Pour nous, la coopération régionale est une source de stabilité politique et d'avantage économique mutuel. Récemment nous sommes devenus un partenaire de l'Initiative de l'océan Indien. Nous avons demandé à devenir membre du Conseil de coopération économique Asie-Pacifique. Nous espérons également que, lorsque le nombre de ratifications requis aura été atteint, la coopération aux affaires maritimes de l'océan Indien donnera un nouvel élan à la coopération technique et d'autres formes de coopération entre pays de l'océan Indien. Au plan politique, Sri Lanka, avec d'autres membres du Comité spécial de l'océan Indien des Nations Unies, réexamine le concept de l'océan Indien en tant que zone de paix compte tenu des réalités actuelles dans la région.

Je voudrais maintenant parler du Mouvement des pays non alignés, dont Sri Lanka est l'un des membres fondateurs. Aujourd'hui — 26 septembre — est une date particulièrement importante pour Sri Lanka, qui commémore la mémoire d'un grand patriote, feu S. W. R. D. Bandaranaike, assassiné ce jour-là. Premier Ministre de 1956 à 1959, il a été l'artisan de la transformation exceptionnellement pacifique et non violente de la société sri-lankaise. Sa victoire électorale en 1956 a conduit à l'émancipation des masses rurales, des défavorisés, qui constituent la majorité de la population du pays, et conduit fermement la politique étrangère du pays vers le non-alignement.

Il y a deux jours, nous avons célébré le trente-cinquième anniversaire de la fondation, officiellement, du Mouvement des pays non alignés. M. Bandaranaike n'a pas vécu assez vieux pour voir le Mouvement des pays non alignés fermement établi en 1961. Cependant, en 1956, il y a 40 ans, prenant la parole à l'Assemblée générale, il a dit :

«On prétend que nous ne sommes pas "engagés". Rien n'est moins mérité que ce reproche. Nous sommes engagés autant qu'on peut l'être. Nous sommes engagés à maintenir l'honnêteté dans les rapports entre nations. Nous sommes engagés autant que quiconque à défendre la cause de la justice et de la liberté.

Évidemment, la lutte contre la guerre est un facteur essentiel de paix, mais la paix, croyez-le, est quelque chose de beaucoup plus positif, car elle signifie dans son sens profond : compréhension, amitié et collaboration entre les hommes, qui seules peuvent donner naissance à la paix véritable. Je vois dans l'Organisation des Nations Unies la seule possibilité qui s'offre à l'humanité d'aujourd'hui de manifester cet esprit invincible en s'efforçant d'établir la paix, l'amitié et la collaboration qui sont, je l'espère, notre objectif à tous.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Séances plénières, 590e séance, p. 249*)

Les politiques qu'il a lancées en ce qui concerne Sri Lanka — et je limiterai mes remarques à la politique étrangère — ont été poursuivies par son successeur, Mme Sirimavo Bandaranaike, qui, en tant que Premier Ministre, a participé au premier sommet du Mouvement des pays non alignés à Belgrade, en 1961, et a ensuite présidé le cinquième sommet du Mouvement à Colombo.

Le Mouvement compte 113 membres et est aujourd'hui, à l'exception de l'ONU, le plus large regroupement de pays indépendants et souverains dans le monde. Ils se sont réunis en ayant pour objectif commun de réaliser la paix, la prospérité et le bien-être de leurs peuples, et la majorité d'entre eux appartient au tiers monde. La fin de la guerre froide a amené les esprits sceptiques à penser que le Mouvement des pays non alignés allait disparaître faute d'avoir un rôle bien défini à jouer dans l'avenir. Nous avons été en mesure de dissiper ce scepticisme et de tracer une nouvelle voie pour le Mouvement. Il fait entendre aujourd'hui la voix du tiers monde et des pays plus petits qui exigent une place au soleil et les moyens d'assurer leur développement économique et d'exprimer leur identité.

Même si le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été prorogé de façon indéfinie, il ne faut pas oublier que l'élimination totale des armes nucléaires est le but ultime du processus de non-prolifération. En tant que membre de la Conférence du désarmement, notre délégation a durement oeuvré pour faire en sorte que tous les essais nucléaires soient interdits, et ce, en tant que mesure intérimaire devant conduire à une élimination totale des armes nucléaires. Le texte du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, adopté par l'Assemblée générale il y a quelques jours, est le fruit de plusieurs années de patientes négociations. Pourtant, il ne fait mention d'aucun engagement ferme et clair à l'égard du désarmement nucléaire et de l'élimination totale de toutes les armes nucléaires. Nous espérons que la portée de l'interdiction serait véritablement

globale et que les dispositions d'entrée en vigueur éviteraient de s'auto-affaiblir. Nous attendons avec intérêt l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques ainsi que de la Convention concernant les armes bactériologiques ou à toxines.

Le Sri Lanka reste un Membre loyal et dévoué de l'ONU, attaché à défendre les nobles principes de la Charte. Notre foi en cette grande institution, créée il y a 50 ans, reste inébranlable malgré les échecs et les faiblesses que l'on a pu noter au cours des années d'intervention. Ces difficultés traduisent les handicaps et les problèmes d'adaptation de toute l'humanité. Il ne faut donc pas se décourager ou se laisser abattre. Nous sommes certains que l'ONU reste le meilleur espoir pour le monde. En fait, nous n'avons pas d'autre option en la matière, sinon de renoncer à tout espoir et de nous laisser aller au désespoir.

Mais notre espoir à l'égard des Nations Unies doit se fonder sur des actes; il faut se montrer résolu à agir de façon décisive dans l'intérêt bien compris de cette grande institution, voire de toute l'humanité, en faisant abstraction de tous intérêts nationaux égoïstes qui nous ont détournés de notre voie ces cinq dernières décennies. La tâche n'est pas facile mais nous devons rester inébranlables dans notre volonté d'aider l'ONU à rester fidèle à la mission que lui a conférée ses fondateurs afin d'éviter de porter préjudice aux générations du XXIe siècle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au Ministre des relations extérieures du Chili, S. E. M. José Miguel Insulza.

M. Insulza (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord dire combien nous sommes heureux que cette séance soit présidée par le Ministre des relations extérieures du Honduras, pays auquel nous unissons des liens durables et permanents d'amitié et avec lequel aujourd'hui nous partageons des responsabilités au Conseil de sécurité. Par ailleurs, je souhaite exprimer à l'Ambassadeur Razali Ismail les félicitations de mon gouvernement pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session.

L'ONU traverse une période de transition qui n'est pas dénuée de complexités et d'incertitudes. Cependant, nous continuons d'avoir confiance en la capacité des États Membres et en l'instance privilégiée qu'offre l'Organisation pour développer de nouvelles politiques et structures de gestion qu'exige la myriade de problèmes internationaux qui émergent.

Alors que commence cette session de l'Assemblée générale, nous réitérons notre attachement aux buts et principes de la Charte, instrument essentiel pour les travaux futurs de l'Organisation. Celle-ci est une organisation qui, de par sa nature, ses buts et ses principes, va au-delà de tout intérêt individuel ou national et représente bien au contraire les intérêts de tous.

Même ceux qui critiquent l'Organisation dans l'espoir de l'affaiblir ou de diminuer son rôle n'ont jamais pu nous proposer mieux pour nous unir afin de faire face aux grands problèmes d'un monde de plus en plus interdépendant. C'est pourquoi nous sommes convaincus que loin de s'affaiblir, l'Organisation sera au contraire appelée à jouer un rôle de plus en plus important en cette nouvelle ère de mondialisation où la coopération est la seule option dont nous disposons pour instaurer un véritable ordre international.

La paix et la sécurité internationales, le libre-échange, le développement social fondé sur la croissance dans l'équité, la protection de l'environnement, la démocratie et les droits de l'homme sont les composantes fondamentales des travaux futurs de notre système multinational. Tels sont les domaines d'action de notre Organisation, auxquels le Chili accorde la priorité, et, dans le cadre de nos moyens, nous tenterons de contribuer au maximum à ces tâches.

On a souvent dit que la fin de l'affrontement entre les superpuissances, qui avait caractérisé les 50 premières années de l'ONU, favoriserait comme jamais auparavant la création de conditions de paix et de stabilité. Il reste que les défis de l'affrontement bipolaire ont cédé la place à de nouveaux défis que pose l'apparition de nombreux conflits locaux, qui souvent se traduisent par des violations massives des droits de l'homme, des migrations de populations non maîtrisées ainsi que par des urgences humanitaires qui menacent la sécurité des personnes et des États et qui pourraient affecter l'ensemble du système international.

En participant au Conseil de sécurité des Nations Unies, nous voulons apporter notre juste contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous encourageons la diplomatie préventive, les solutions adoptées par consensus, l'application de mesures destinées à enrayer les conflits, la promotion de solutions pacifiques au moyen d'opérations de maintien de la paix, la conciliation, les bons offices et, en particulier, la protection des populations affectées et des victimes.

Par ailleurs, il est incontestable que la paix et la sécurité ne se traduisent pas exclusivement par l'absence de frictions et de conflit entre les États. L'harmonie entre les

habitants d'un même pays est devenue également un facteur fondamental de la paix et de la sécurité internationales. Le Chili a préconisé que le Conseil de sécurité agisse dans des situations où il existe un risque réel ou potentiel de violations massives et systématiques face auxquelles la communauté internationale a fermement réagi et tous les mécanismes ou organes pouvant permettre de résoudre le problème ont échoué.

Des récentes mesures adoptées par le Conseil, telle que la résolution 688 (1991) sur la protection de la minorité kurde, la résolution 770 (1992) sur la fourniture d'une assistance aux victimes du conflit en Bosnie-Herzégovine, la résolution 986 (1995) sur l'allègement des sanctions qui frappent la population civile iraquienne, sont quelques exemples d'une interprétation plus large et plus progressiste de ce qui constitue une menace à la paix et crée des précédents précieux pour aider le Conseil de sécurité à traiter de ce type de conflit.

Ces critères nous ont également guidés dans notre participation active à l'examen de la question du Burundi, qui a abouti à l'adoption de la résolution 1072 (1996) établissant une procédure pour que les diverses parties au conflit puissent s'engager sur la voie politique conduisant à une solution pacifique de leurs différends. Nous devons continuer à surveiller attentivement l'évolution de cette situation. La communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité ne peuvent prendre le risque de provoquer une autre tragédie comme celle du Rwanda et doivent explorer toutes les voies possibles pour éviter une telle possibilité.

Aujourd'hui, nous aimerions également exprimer notre grave préoccupation au sujet de la grave crise qui vient d'éclater au cours des dernières heures et qui met en péril le processus de paix au Moyen-Orient. Nous engageons les parties au conflit à ne pas détruire ce qui a été construit au cours des dernières années et de reprendre le dialogue dans le cadre du respect des accords conclus et pour le bien des peuples concernés.

La création de la stabilité exige que soit pris un engagement ferme vis-à-vis du désarmement et de la limitation et de la maîtrise des armes. Mon pays a joué un rôle actif dans ce domaine, comme le montre sa récente ratification de la Convention sur les armes chimiques, son statut de membre de la Conférence du désarmement, à laquelle le Chili aspirait depuis longtemps, et la ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et notre soutien permanent à la création de zones exemptes d'armes nucléaires.

Mardi dernier, 24 septembre 1996, j'ai eu l'honneur de signer au nom de mon pays le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il y a tout juste un an, l'Assemblée discutait de la question des essais nucléaires qui s'effectuaient encore dans le Pacifique Sud et en Asie. Aujourd'hui, nous nous réunissons pour signer un Traité qui élimine ces essais une fois pour toutes et est le résultat des efforts déployés conjointement par presque tous les pays représentés à l'Assemblée, y compris tous les États actuellement dotés d'armes nucléaires. Tandis que l'Organisation des Nations Unies est critiquée pour sa prétendue inefficacité, il est bon, je crois, de faire état de ses succès.

Ces initiatives, ainsi que les progrès réalisés dans le domaine des armes classiques et des armes de destruction massive, contribuent à créer les conditions adéquates qu'exigent la paix et la sécurité et permettent à la communauté internationale de concentrer ses efforts et ses ressources matérielles sur le développement des nations et la protection de l'environnement.

Les opérations de maintien de la paix sont l'un des instruments les plus importants de ce système. Les forces du maintien de la paix s'efforcent d'obtenir des résultats dans le cadre de mandats clairs, légitimes et bien définis. Le Chili a participé à des opérations de maintien de la paix en Inde, au Pakistan, au Moyen-Orient, au Cambodge et au Koweït, et il participe actuellement aux activités de la Commission spéciale des Nations Unies en Iraq.

Néanmoins, il est certain que ce mécanisme nécessite d'être taillé sur mesure pour traiter des circonstances politiques actuelles. À cette fin, le Chili participe activement aux délibérations sur la façon d'améliorer le planning et la capacité d'intervention rapide pour parer aux conflits naissants. Dans tous ces aspects, une approche multilatérale, une mesure qui jouit du consentement des parties et un financement émanant de l'Organisation sont des facteurs qui contribuent tous à garantir le succès de nos travaux. Nous espérons augmenter sensiblement notre contribution aux opérations comme celles dont je viens de parler.

Une large coopération dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales exige une action décisive dans le domaine du développement social, de la démocratie et de la promotion des droits de l'homme. L'ordre mondial du siècle prochain aura besoin de libertés fondamentales plus larges. La société globale du prochain siècle sera une société ouverte, hétérogène, riche de nouvelles réalisations et de possibilités matérielles. L'impératif d'aujourd'hui est de créer les conditions nécessaires pour que les personnes et les États puissent bénéficier du nou-

veau scénario et disposent d'un accès plus large aux biens générés par l'accélération du progrès technique.

À cet égard, les six conférences et sommets mondiaux récents sur l'environnement et le développement, les droits de l'homme, la population et le développement, les femmes, le développement social et, plus récemment, les établissements humains (Habitat), ont tous été axés sur la promotion de la protection de l'individu et la création progressive d'un cadre pour les droits sociaux.

L'un des résultats concrets de ces réunions, dans le domaine social, a été l'émergence d'organismes de coordination nationale pour l'application des accords signés. Mais ces efforts ne sont pas suffisants, si l'on tient compte de la tragique réalité qui frappe la plupart des pays les moins avancés, ce qui signifie que le système des Nations Unies doit jouer un rôle encore plus important dans le domaine social international. Nous devons accélérer le processus d'application dans le contexte des Nations Unies et des accords qui ont été signés à Rio de Janeiro, à Vienne, au Caire, à Copenhague, à Beijing et à Istanbul.

Les premières mesures ont maintenant été prises dans les divers organes du système, notamment au Conseil économique et social et dans les commissions fonctionnelles de celui-ci. Il est encourageant de constater que les organes du Conseil économique et social qui traitent du développement durable, des femmes, du développement social et de la population ont adopté des ordres du jour pluriannuels en tant que suivi des conférences.

De même, les accords conclus au Sommet mondial pour le développement social comprennent la décision de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée en l'an 2000 pour évaluer l'application des accords.

À cet égard, le Chili souhaite proposer la création d'un groupe de travail de cette Assemblée qui, sur la base de cette session extraordinaire, pourrait assurer un suivi des six conférences en tenant compte de l'Agenda pour le développement, de sorte qu'en l'an 2000, l'Assemblée générale puisse envisager une évaluation complète et coordonnée de l'application des engagements pris au cours des années 90 et proposer les recommandations nécessaires pour les travaux futurs.

Au cours des dernières années, l'Amérique latine a pris des mesures importantes dans le domaine du libre-échange. La présente Assemblée a déjà pris connaissance des progrès intervenus dans le Marché commun du cône sud (MERCOSUR), de la récente accession du Chili à cet accord et de la

décision du MERCOSUR de négocier des accords similaires avec les pays du Groupe andin et le Mexique. Envisagées conjointement avec les progrès accomplis par d'autres groupes subrégionaux, tels que le Marché commun d'Amérique centrale et la Communauté des Caraïbes (CARICOM), ces réalisations démontrent toutes le nouvel élan dont bénéficie en Amérique latine l'intégration fondée sur des idées économiques différentes de celles du passé tout en restant fidèles à la volonté politique d'union qui a toujours existé entre nos peuples.

Cependant, rien dans cette évolution régionale, à laquelle le Chili a participé très activement, ne constitue une alternative au multilatéralisme. Le Chili continue de penser qu'un système multilatéral visant à créer des normes et des pratiques pour garantir le libre-échange à travers le monde, avec un mécanisme institutionnel clair pour les négociations et pour le règlement des conflits, demeure la meilleure option pour l'économie globale et pour chacun de nos pays.

Pour cette raison, nous avons toujours insisté pour que nos négociations se déroulent dans le cadre multilatéral de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'Amérique latine veut être intégrée afin de pouvoir devenir une composante plus importante de l'économie globale, et non pas d'en être coupée. Nos accords bilatéraux et régionaux sont basés sur un régionalisme ouvert. La meilleure preuve que ces choix sont mis en pratique est qu'au cours de cette période d'intégration croissante, les tarifs extérieurs dans les pays de notre région ont été considérablement abaissés par rapport à ceux du reste du monde.

Un des aspects de l'évolution les plus prometteurs des dernières années concerne le renforcement du système commercial multilatéral à travers la création de l'Organisation mondiale du commerce. L'existence d'un forum multilatéral actif signifie qu'une énergie accrue peut être consacrée à l'application des accords conclus et qu'un cadre institutionnel est fourni pour favoriser le progrès permanent dans les négociations et l'ouverture plus grande du commerce mondial.

À cet égard, le Chili attache une grande importance à la réunion de suivi de l'Uruguay Round, qui doit se tenir à Singapour en décembre 1996. Cette réunion, première réunion bisannuelle organisée dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, sera cruciale pour déterminer exactement le degré d'efficacité de ce nouveau mécanisme.

Ces dernières années, de nombreux pays et régions du monde entier ont réalisé des progrès importants dans la voie de l'élargissement et de la consolidation de la démocratie et

du respect des droits de l'homme. L'Amérique latine, en particulier, connaît un élan démocratique, sans précédent dans toute son histoire. Ce processus s'accompagne d'un accroissement considérable du dialogue politique et de la coordination régionale, qui se manifeste surtout par le biais du Groupe de Rio, qui déploie une activité fructueuse depuis maintenant plus de 10 ans.

Loin de verser dans l'autosatisfaction, cela nous rend encore plus inquiets car dans bon nombre de régions du monde, on assiste encore à des violations massives des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Parfois, ces situations sont liées aux problèmes de paix et de sécurité que j'ai mentionnés plus haut.

Par ailleurs, à mesure que les démocraties se développent, l'appui qui leur est accordé par la population dépend de plus en plus de leur capacité de mettre en place des gouvernements stables, efficaces et transparents. La légitimité des gouvernements démocratiques est étroitement liée à leur capacité de gouverner mais de nombreux pays sont encore des foyers de corruption, d'inefficacité et d'insensibilité aux besoins sociaux, ce qui a pour conséquence d'éroder la légitimité de la démocratie et d'accentuer sa fragilité.

Le gouvernement de notre Président, Eduardo Frei, a fait du système de gouvernement démocratique le thème central du sixième sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement qui doit se tenir au Chili, en novembre 1996. À cette fin, nous avons profité de la coopération précieuse de l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Nous espérons que les travaux de notre Organisation dans ce domaine s'étendront à d'autres régions, au cours des prochaines années.

L'un des changements les plus spectaculaires qui ont marqué l'humanité au cours des dernières décennies a été la prise de conscience du fait que la nature est fragile entre les mains de l'homme. Il y a une vulnérabilité dans la nature que l'on ne soupçonnait pas avant de constater les dommages causés, dont bon nombre sont irréparables. L'homme a donc une nouvelle responsabilité envers la nature. La possibilité d'exercer des effets négatifs sur la vie de la planète implique que notre pouvoir scientifique et technologique illimité doit s'accompagner d'un nouveau principe : celui de la responsabilité partagée.

Le travail qui nous attend sera difficile mais la voie a déjà été tracée, en 1992, par la Conférence sur l'environnement et le développement. À Rio de Janeiro, un accord a été conclu sur les aspects fondamentaux de la question. Sur la base du consensus et des engagements qui y ont été réalisés, mon pays est prêt à aller de l'avant. Depuis la tenue de ce sommet, le Chili a continué à développer sa législation en matière d'environnement. Nous avons embrassé les principes de la Déclaration de Rio, qui pour nous sont fondamentaux, à savoir la protection de l'environnement, la coopération et la responsabilité première du pollueur. L'État a accepté la responsabilité de se doter des instruments les plus appropriés pour exercer une gestion préventive de l'environnement. Mais nous croyons qu'il faut donner à la société un rôle déterminant en matière de protection de l'environnement et, à cette fin, il faut confier aux acteurs sociaux une plus grande responsabilité et leur donner un sens de l'engagement plus profond.

Mon gouvernement pense qu'il est aussi important de souligner l'engagement politique de la communauté mondiale à l'égard de cette question qui, de par sa nature même, est internationale et, à bien des égards, mondiale. Nous attachons donc une grande importance au fonctionnement des organes créés et au suivi des accords conclus au Sommet de la Terre.

L'évolution de la situation sur la scène internationale et le nombre croissant des questions que nous devons examiner, ainsi que le nombre croissant d'acteurs qui participent aux initiatives de l'ONU nous imposent de revitaliser le processus de réforme de notre organisation, afin de s'adapter aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis. La meilleure méthode pour aborder ces problèmes doit être une optique intégrée et multidisciplinaire. Cela constitue le cadre conceptuel de l'Organisation et une base pour le processus impératif et urgent de réforme. Il faut pour cela une analyse en profondeur du contenu de nos travaux multilatéraux, de l'ordre du jour de l'Organisation, du fonctionnement des organes intergouvernementaux, de nos ressources humaines et financières et de la structure du Secrétariat. Nous pourrions ainsi mener à bien une réforme qui ne s'arrêtera pas à la rhétorique et qui nous permettra de faire face aux défis du siècle prochain à l'aide de politiques et d'organisations adaptées à la nouvelle réalité.

Le Chili tient une fois de plus à rappeler sa gratitude pour les travaux réalisés par le Secrétaire général dans ce domaine. Malgré une situation budgétaire précaire et une conjoncture politique très complexe, M. Boutros Boutros-Ghali a entrepris de façon décisive, dans son cadre d'action, le processus de réforme de l'Organisation.

Nous sommes prêts à accueillir toutes les initiatives susceptibles de renforcer l'efficacité de notre Organisation, de réduire ses excès bureaucratiques ou de soulager ses problèmes financiers. Mais nous pensons que la réforme ne devrait pas être associée à tort à la simple question de l'administration et de l'efficacité budgétaire. C'est une contradiction flagrante que d'affirmer que nous avons besoin d'une Organisation adaptée aux nouveaux défis et orientée vers le XXIe siècle et ensuite de limiter le débat concret à la simple réduction des coûts et à un meilleur contrôle des ressources. Nous devons renforcer l'efficacité administrative mais nous devons aussi renforcer son efficacité opérationnelle. Notre objectif devrait être de renforcer l'Organisation autant que de la rationaliser.

Avant de terminer, je ne peux m'empêcher de mentionner un aspect de la réforme qui est inscrit à l'ordre du jour de cette année, et qui prend un caractère plus urgent que les années précédentes. Le grand nombre de décisions que prend le Conseil de sécurité a fait naître un désir croissant de la part des autres Membres de l'ONU d'être davantage associés à ces décisions, ce qui renforcerait sa légitimité ainsi que l'appui politique aux mesures que prend le Conseil.

L'amélioration des procédures du Conseil a mis en évidence de nouveaux moyens d'accroître sa crédibilité. Il y a eu des progrès dans ce sens mais beaucoup reste à faire, en particulier eu égard aux consultations avec les pays qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix, avec les pays voisins d'une zone de conflit qui pourraient être affectés, et avec les États tiers qui subissent des préjudices du fait de l'application de sanctions.

La composition du Conseil est un aspect essentiel déterminant sa légitimité et l'appui politique à ses décisions. À cet égard, le Chili estime qu'il est essentiel de résoudre une fois pour toutes le problème de l'accroissement du nombre des membres du Conseil de sécurité, question dont l'Assemblée est saisie depuis 1992. Nous pensons que les membres s'accordent largement à penser qu'il faut permettre à l'Allemagne et au Japon de devenir membres permanents du Conseil, et en même temps qu'il faut octroyer aux pays en développement un siège permanent par région, dont le titulaire serait élu au niveau régional.

En outre, afin de répondre au critère de la représentativité, compte tenu de l'accroissement substantiel du nombre d'États Membres de l'ONU au cours des 10 dernières années, le nombre de membres non permanents devrait être porté de 10 à 15, selon une répartition géographique équitable. Porter à 25 le nombre de membres, comme cela

a été proposé, ne compromettrait pas l'efficacité du Conseil mais renforcerait en revanche le caractère représentatif de ses décisions.

Cependant, nous souhaitons souligner que le Chili est disposé à faire preuve de toute la souplesse possible à cet égard. Cela signifie que nous sommes disposés à considérer d'autres propositions venant d'autres États Membres qui cherchent également à combiner les deux éléments fondamentaux qui nous guideraient dans notre décision, à savoir la reconnaissance des nouvelles réalités internationales et un désir légitime de représentativité dans les principaux organes de notre système.

Nous avons voulu signaler les domaines qui, de l'avis du Chili, constituent les tâches principales de l'Organisation pour les années à venir, afin d'établir le cadre stable et légitime indispensable pour atteindre les objectifs que poursuit l'Organisation des Nations Unies. Le Chili s'engage à appuyer résolument cette entreprise difficile mais réalisable avec la volonté et le concours de tous les membres de la communauté internationale.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures, de la culture, de la jeunesse et des sports du Liechtenstein, S. E. Mme Andrea Willi.

Mme Willi (Liechtenstein) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, d'emblée, féliciter l'Ambassadeur Razali de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session. La délégation du Liechtenstein est convaincue que sa direction avisée renforcera la capacité de l'Organisation des Nations Unies à atteindre les buts et principes de la Charte.

Un an après la commémoration du cinquantième anniversaire de l'ONU, il convient de faire à nouveau le bilan des succès et des échecs de notre Organisation et, avant tout, de définir les mesures que nous devons prendre pour relever les défis qui nous attendent. L'une des questions à l'ordre du jour de la cinquantième session de l'Assemblée générale était l'appel à une réforme globale et bien conçue afin de renforcer l'efficacité de l'ONU et de réduire le coût de ses travaux.

Je voudrais dire ma reconnaissance au Secrétariat pour tous les efforts qu'il a faits en vue de répondre à ce besoin, et notamment au Département de l'administration et de la gestion et au Bureau des services de contrôle interne qui ont apporté une importante contribution à cet égard. Mais il n'en demeure pas moins qu'il faut encore en faire davan-

tage pour venir à bout de la crise financière dans laquelle l'Organisation continue de se débattre. Même si un consensus semble exister quant à la nécessité de nouvelles mesures, nous n'avons pas pu parvenir à un accord, durant la cinquantième session de l'Assemblée générale, sur les mesures dont nous avons un besoin urgent. À notre avis, il est de la plus haute importance que le Groupe de travail de haut niveau sur la situation financière, mis en place par l'Assemblée générale, adopte à la cinquante et unième session des propositions visant à régler la crise financière, y compris le paiement des arriérés. Je voudrais saisir cette occasion de dire que le Gouvernement du Liechtenstein appuie les propositions qui ont été présentées par l'Union européenne à cet égard.

Nous appuyons les efforts en cours visant à réformer et à élargir la composition du Conseil de sécurité. Nous estimons que la réforme du Conseil de sécurité devrait être conforme aux principes de l'égalité souveraine de tous les États tels qu'énoncés dans la Charte. Le Liechtenstein partage l'opinion des États Membres qui ont dit que, pour ce qui est de la répartition des nouveaux sièges permanents, il faudrait tenir dûment compte des contributions financières et autres à la réalisation des objectifs de l'Organisation, ainsi que d'une répartition géographique équilibrée.

Le Président assume la présidence.

Un autre domaine d'importance décisive pour les futurs travaux et la crédibilité de notre Organisation sont les activités de maintien de la paix qui retiennent tout particulièrement l'attention de la communauté internationale. L'expérience du passé récent a montré clairement que l'ONU doit être dotée de moyens plus adaptés pour réagir efficacement et rapidement afin de prévenir des situations qui menacent la paix et la sécurité internationales. Si nous voulons renforcer la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble et l'efficacité des opérations de maintien de la paix de l'ONU, nous devons faire en sorte que chacune des missions soit dotée d'un mandat clair et dispose des fonds nécessaires à sa pleine mise en oeuvre. Des propositions très utiles à cette fin ont été faites par le Secrétaire général dans son rapport intitulé «Agenda pour la paix». Nous avons pris note avec satisfaction des progrès réalisés par le Groupe de travail créé par l'Assemblée générale pour examiner l'Agenda pour la paix et des accords provisoires conclus par deux des quatre sous-groupes traitant d'aspects spécifiques de l'Agenda pour la paix. J'espère que les deux autres sous-groupes chargés d'examiner des questions très importantes comme la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix après les conflits, respectivement, seront égale-

ment en mesure de conclure rapidement leurs travaux afin qu'un accord général sur l'Agenda pour la paix puisse être adopté.

Certains des événements qui se sont produits ces dernières années ont indiqué très clairement qu'il faudrait accorder davantage d'attention à la diplomatie préventive, qui peut permettre de prévenir les souffrances humaines et de réduire considérablement les coûts. L'une des situations où une action préventive résolue s'impose d'urgence est celle qui se présente au Burundi où des violations massives des droits de l'homme et le risque d'une nouvelle dégradation de la situation persistent. Il est, en effet, troublant de constater que la communauté internationale n'a pas été à même de prendre toutes les mesures possibles pour éviter une nouvelle détérioration de la situation.

Le Liechtenstein a apporté sa propre contribution à la promotion de la prévention des conflits en présentant à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session une initiative concernant le droit à l'autodétermination. On a dit à maintes reprises que la grande majorité des conflits armés ou autres conflits violents aujourd'hui ne sont plus des conflits entre les États mais des conflits internes. Des conflits de cet ordre trouvent souvent leur source dans les tensions entre les communautés vivant au sein des États et l'initiative du Liechtenstein vise essentiellement à trouver des solutions pacifiques à de telles situations avant que l'une des parties concernées n'ait recours à la violence. Il nous semble que le droit à l'autodétermination, dont l'exercice a joué un rôle déterminant dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, doit être considéré de plus en plus en dehors de son contexte traditionnel et devrait être développé et adapté aux conditions qui prévalent dans le monde aujourd'hui.

De nombreux cas de conflits internes ont montré clairement qu'il est indispensable que la communauté internationale mette au point rapidement des mécanismes permettant aux communautés vivant au sein des États d'exercer leur droit à l'autodétermination de façon souple et conformément au droit international en vigueur. Le programme de recherche du Liechtenstein qui a été créé à l'Université de Princeton dans le cadre de la contribution du Liechtenstein à la commémoration du cinquantième anniversaire de l'ONU a pour objectif de contribuer à fournir le savoir-faire et l'assistance nécessaires pour mettre au point ces mécanismes, et je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les pays qui continuent de nous appuyer dans cette entreprise.

En tant que petit État, le Liechtenstein attache la plus haute importance au renforcement du droit international et à un désarmement effectif. Nous avons donc appuyé activement le projet de résolution présenté par l'Australie au nom d'un grand nombre de pays, qui nous a permis d'adopter, à l'issue de négociations très longues et difficiles à la Conférence du désarmement, un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce traité sera un pas de plus vers la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Gouvernement du Liechtenstein estime qu'il s'agit d'un pas essentiel. Je vais donc, au nom du Liechtenstein, signer demain ledit traité et nous espérons que le plus grand nombre de pays possible fera de même.

Il y a un an, nous nous rencontrions à Beijing et nous y adoptions à l'unanimité une Déclaration et un Programme d'action qui représentent un nouvel engagement international à l'égard des objectifs de l'égalité, du développement et de la paix pour toutes les femmes dans le monde. Nous préparons au Liechtenstein la mise en oeuvre du Programme d'action qui comprend, entre autres, les mesures suivantes : inciter les femmes à faire de la politique et à se présenter aux élections; orientation scolaire et professionnelle spécifique à l'intention des jeunes filles; mesures visant à faciliter la compatibilité de la vie familiale et professionnelle et sensibilisation au problème de la violence contre les femmes et les enfants.

La paix est une condition préalable pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes. Malheureusement, l'agression et les conflits armés et autres types de conflits persistent dans de nombreuses régions du monde. Les femmes jouent rarement un rôle dans les décisions qui mènent aux conflits armés mais elles contribuent dans une large mesure à préserver l'ordre social en temps de guerre et de conflits armés. Nous estimons que les femmes peuvent et doivent jouer un rôle accru dans le règlement des différends, et nous verrions d'un oeil très favorable que davantage de femmes soient nommées Représentant spécial du Secrétaire général.

Il y a eu ces dernières années un accroissement spectaculaire des besoins sur le plan de l'aide humanitaire. Les dernières crises ont mis à l'épreuve le système des Nations Unies qui joue un rôle majeur dans le domaine des secours humanitaires, l'amenant pratiquement à son point de rupture. Des situations d'urgence complexes ont entraîné des ponctions croissantes sur des ressources limitées. On a critiqué le fait que parce qu'on avait fait porter l'essentiel des efforts sur les secours d'urgence, peu d'efforts ont été faits pour concevoir des programmes de relèvement. La communauté humanitaire devra jouer un rôle important pour

assurer la transition du secours à la reconstruction. Nous ne devrions cependant pas oublier que cela ne fait que quatre ans que l'action humanitaire mise en oeuvre par le système des Nations Unies a été dotée d'une structure cohérente.

Les mines terrestres antipersonnel, avec leurs effets extrêmement destructeurs sur les individus et les communautés dans le monde, sont une tragédie humanitaire. Des civils innocents, en particulier les femmes, les enfants, les réfugiés et les personnes déplacées sont les plus menacés. En outre, les mines empêchent le relèvement et la reconstruction des sociétés déchirées par la guerre. Dans le cadre de son mandat visant à développer et promouvoir le droit international humanitaire, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a constamment appelé l'attention sur ces armes dont les effets menacent de porter atteinte à ce droit, et nous lui rendons hommage pour ses efforts dans ce domaine. Je voudrais réitérer notre appel à une interdiction totale de ces armes meurtrières.

Nous espérons, au cours de cette cinquante et unième session de l'Assemblée générale, être en mesure de renforcer l'ONU, qui est une instance indispensable pour la communauté internationale depuis plus de 50 ans, et d'accroître sa crédibilité aux yeux des peuples que notre Organisation représente.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de Singapour, S. E. M. S. Jayakumar.

M. Jayakumar (Singapour) (*interprétation de l'anglais*) : L'an dernier, nous nous rencontrions pour célébrer un événement. Mais après toute fête vient le dur réveil et aujourd'hui, nous nous trouvons face à la triste réalité : l'Organisation des Nations Unies risque d'être marginalisée. Son rôle au XXIe siècle ne peut être considéré comme acquis.

La triste vérité est qu'aujourd'hui, l'ONU joue un rôle concret mineur voire aucun rôle dans la gestion des questions politiques, stratégiques et économiques les plus importantes de notre époque. Mais cela n'a pas toujours été le cas, comme nous le savons : l'Organisation a joué un rôle important en atténuant les offres de la colonisation. Même aux moments les plus critiques de la guerre froide, l'ONU était un instrument avec lequel il fallait compter, et grâce auquel les superpuissances pouvaient gérer des conflits régionaux par pays interposés et parfois même des confrontations nucléaires directes.

Ce contraste avec son passé devrait nous pousser à considérer le présent et l'avenir de l'Organisation avec une grande préoccupation. Nous ne pouvons plus différer un examen critique des questions fondamentales. C'est la raison pour laquelle ma délégation se réjouit particulièrement de voir la Malaisie occuper la présidence de l'Assemblée générale à ce moment important pour l'avenir de l'ONU. À l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le dévouement et la clairvoyance de M. Tan Sri Razali Ismail sont bien connus.

Je ne peux que répéter, Monsieur le Président, ce que vous avez dit sur la réforme à la première séance plénière de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session; nous sommes parfaitement d'accord avec vous. Les débats interminables sur la nécessité de réformer l'ONU ont conduit à une petite réforme réelle. Ces débats n'ont servi qu'à occulter et non à clarifier les questions essentielles. Un thème important a été qu'il fallait être plus efficace; nous soutenons tous cette idée. Nul ne peut militer sérieusement contre une plus grande productivité, une meilleure gestion ou moins de gaspillage. Mais la question essentielle est la suivante : être efficace pour faire quoi?

Quel type d'Organisation des Nations unies voulons-nous réellement et à quelles fins? Nous savons tous que les buts de l'ONU sont consacrés dans le tout premier Article de la Charte. Néanmoins, les réponses ne sont pas évidentes. Nous savons tous que le premier objectif de l'Organisation est

«de maintenir la paix et la sécurité internationales.»

Mais qu'est-ce que cela signifie? Les espoirs les plus extravagants de l'après-guerre froide d'un nouvel Agenda pour la paix se sont révélés illusoire. L'échec de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) soulève des questions troublantes quant au rôle de l'ONU après la guerre froide. L'enseignement essentiel que l'on peut tirer du sort de la FORPRONU n'est pas simplement de savoir comment le Conseil de sécurité est devenu un théâtre politique visant à apaiser les préoccupations internes de certains de ces principaux membres; ce n'est pas non plus un lieu commun que de dire que l'ONU ne peut faire plus que ce que ces principaux membres l'autorisent à faire. La véritable tragédie de l'ONU en Bosnie a été que lorsque les grandes puissances ont finalement décidé de considérer sérieusement ce qu'elles jugeaient être une menace à la paix et à la sécurité internationales, leur instrument privilégié n'était de toute évidence pas l'ONU.

Une fois encore, nous sommes tous d'accord pour dire que la pauvreté engendre les conflits et que le fossé qui sépare les riches et les pauvres ne cesse de se creuser. Et pourtant, l'Agenda pour le développement s'enlise dans une argumentation théologique à propos de la définition à donner au développement durable. Je ne veux pas laisser entendre pour autant qu'il n'est pas important d'avoir des objectifs précis. Mais les véritables questions ne sont pas si compliquées, car ce dont ont besoin de toute urgence les pays les moins avancés, ce ne sont pas d'exercices intellectuels, mais d'aide : une aide pour qu'ils puissent ériger les institutions et formuler les politiques qui leur permettront de s'intégrer dans l'économie mondiale. Les Nations Unies n'ont pas su répondre adéquatement à ces problèmes.

L'impasse dans laquelle se trouve le processus de réforme n'est pas simplement due à la complexité des questions qui se posent ou aux conflits d'intérêts. On sait que les questions sont épineuses et les conflits d'intérêts inévitables dans tout système d'États souverains, et c'est précisément pourquoi nous avons besoin que les Nations Unies soient, comme l'envisage la Charte, «un centre où s'harmonisent les efforts des nations».

La question se pose donc de savoir pourquoi les Nations Unies sont aujourd'hui moins capables de jouer ce rôle capital? À mon avis, c'est parce qu'elles ont trop hésité à faire face de manière adéquate aux conséquences des deux plus grands événements de notre époque : premièrement, la fin de la guerre froide; et deuxièmement, la mondialisation de l'économie. La conjugaison de ces deux événements est en train de modifier d'une façon fondamentale et sans précédent les relations entre États. Et pourtant, ces événements ne sont, au mieux, que reflétés de façon imparfaite aux Nations Unies. Toute organisation internationale qui perd de vue les réalités internationales n'a pas d'avenir.

Pour l'Organisation, la conséquence la plus évidente de la fin de la guerre froide a été l'augmentation importante du nombre de ses Membres. Mais, le fait qu'il s'agisse de Membres d'une nature différente a suscité moins de commentaires. En 1945, les petits États — autrement dit, pour moi, ceux qui ont 10 millions d'habitants ou moins — constituaient 59 % des 51 Membres des Nations Unies. Cinquante ans plus tard, en 1995, les petits États — selon la même définition — représentaient le même pourcentage des 185 Membres des Nations Unies, et 23 des 26 pays — soit plus de 88 % — qui sont entrés aux Nations Unies après 1989 étaient aussi des petits États. J'imagine que lorsque nous aurons un nouvel accroissement du nombre des Membres des Nations Unies — et il y en aura un à

coup sûr —, la majorité des nouveaux Membres seront aussi des petits États.

La raison en est que les changements dans la structure de l'économie internationale, engendrés par les progrès de la technique et la fin de la guerre froide, ont rendu la taille moins importante comme facteur pour déterminer la viabilité d'un pays. Ce qui compte le plus aujourd'hui, ce n'est pas tellement la longueur des frontières d'un État ou l'importance de ses ressources. La clef, c'est la capacité d'un État à s'intégrer dans un réseau; la taille n'a rien à y faire.

Les réseaux internationaux les plus importants ne sont pas composés de relations entre États. Les réseaux prépondérants sont de plus en plus définis en fonction de normes transnationales de relations entre villes, régions et sous-régions susceptibles de ne cadrer que de façon imparfaite avec les anciennes frontières politiques des États pris individuellement. Cette réalité fait une fois encore que la taille ou les ressources d'un pays sont moins importantes que son aptitude à accéder à ces réseaux.

En fait, de nombreux petits pays sont aussi parmi ceux qui sont le moins avancés. Rien là de très surprenant si l'on songe à la répartition très inégale des ressources internationales. Mais ce qui est plus important, c'est que le fait d'être un petit État n'est plus automatiquement un handicap fatal. Ce peut même être un avantage. C'est ce qui a poussé de nombreuses nations à rechercher l'autodétermination. Et nombreuses sont celles qui ont réussi, les mêmes tendances ayant rendu les capitales moins à même de contrôler leurs périphéries.

Là où l'économie prime, la politique suit automatiquement. Il est paradoxal que la conséquence politique d'une plus grande intégration économique dans le système de mondialisation de l'économie soit un certain relâchement des liens politiques. Nous en voyons surtout les effets dans le morcellement d'États vastes et divers. Mais ce sont là des situations exceptionnelles. Même lorsque — et c'est le plus souvent le cas — les anciennes frontières politiques demeurent intactes, l'aptitude des capitales de grands États relativement homogènes à imposer une direction unique pour toutes leurs parties constituantes est sensiblement réduite. Le pouvoir est ailleurs. Cette tendance est une nouvelle réalité internationale.

Je n'insisterai pas sur cet argument. Tant que la souveraineté demeure le principe majeur régissant le système international, on ne saurait oublier l'exercice de la force dans les relations entre États. En cas de guerre, on ne peut pas dire que la taille d'un pays n'ait aucune impor-

tance, encore que la technique ait rendu ce facteur moins déterminant qu'il l'était par le passé. Mais la guerre est une situation extrême dans les relations internationales. Dans des conditions normales, les notions mêmes de pouvoir et de richesse sont redéfinies pour devenir de plus en plus diffuses; et leurs différentes dimensions risquent moins d'être concentrées sur quelques rares capitales. La hiérarchie existe toujours dans la vie internationale. Mais, en réalité, qu'est-ce que cela veut dire être une «grande puissance» à la fin du XXe siècle? L'expression même semble anachronique aujourd'hui.

En cette période d'après-guerre froide où un unique ennemi stratégique a disparu, les décisions de politique étrangère des grandes puissances sont de plus en plus localisées, la politique nationale ayant le plus grand impact. En cette époque de mondialisation, où les intérêts économiques et autres des composantes des grandes puissances sont parfois contraires à ceux de la capitale, la politique de ces grandes puissances devient moins cohérente. La notion même d'intérêt national devient quelque peu ambiguë.

Tout ceci fait qu'il est de plus en plus difficile, même pour les plus grands pays, d'imposer régulièrement leur pouvoir dans un monde interdépendant, où une attaque contre un adversaire pourrait faire du tort à ses propres intérêts. Manier le pouvoir devient de plus en plus imprévisible, même pour ceux qui en contrôlent les plus grands instruments. Ce n'est pas par hasard si les grandes puissances sont aujourd'hui plus prudentes et n'imposent leur pouvoir que dans des circonstances exceptionnelles et contre des États qui sont en marge de l'économie mondiale.

Je ne vais pas jusqu'à dire que la notion traditionnelle des relations internationales structurées par l'interaction de quelques grandes puissances qui défendent chacune leurs intérêts nationaux a totalement disparu. Ce ne serait assurément pas une bonne description du monde d'aujourd'hui. L'équilibre du pouvoir militaire est toujours important. Mais la distinction qui existait entre «grande politique» et «petite politique», et sur laquelle reposait l'équilibre traditionnel du pouvoir, devient de moins en moins nette.

Cela devrait faire du processus consultatif multilatéral quelque chose de plus attrayant pour tout le monde au lieu que ce soit le contraire. Malheureusement, tel n'est pas le cas. Et c'est ce qui est à l'origine des problèmes des Nations Unies. Tous les États, grands et petits, s'adaptent au système international en évolution. Du reste, ils n'ont pas le choix. Mais tous ne choisissent pas de le faire aux Nations Unies ou par leur intermédiaire. Aux Nations Unies, la plupart des pays que nous appelions traditionnellement les «grandes» puis-

ces ont réagi avec plus ou moins d'inquiétude face à cette nouvelle réalité internationale.

Certains, préoccupés par leur aptitude moindre à maîtriser les événements, même à l'intérieur de leurs propres frontières, sont déçus de voir qu'ils ne peuvent pas imposer leur ordre à eux sur ce qu'ils estiment être une Organisation récalcitrante, étrange et gênante. D'autres y voient une menace à leur position et à leur prestige. L'adaptation psychologique est toujours ce qu'il y a de plus difficile à faire. Aussi n'est-il pas surprenant qu'aux Nations Unies leur réflexe soit habituellement de défendre avec entêtement le statu quo.

Dans la discussion sur la réforme des Nations Unies, ce simple fait est trop souvent occulté par le recours à un jargon mystérieux et compliqué. Monsieur le Président, je compte sur vous, qui avez la réputation de parler franchement, pour lever le voile de la rhétorique et faire éclater la vérité. Si les Nations Unies devaient être marginalisées, que la faute en soit bien attribuée à ceux qui en sont responsables. C'est particulièrement évident à propos des deux questions connexes les plus importantes : la réforme du Conseil de sécurité et la situation financière.

Les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité ont souligné la taille et la composition du Conseil, et en particulier la possibilité d'y admettre de nouveaux membres permanents. Selon un large consensus tout accord sur une augmentation du nombre des membres qui ne comprendrait que des pays industrialisés serait inacceptable. De nombreux pays sont d'accord pour que le Japon et l'Allemagne accèdent au statut de membres permanents du Conseil de sécurité. Néanmoins, des ambiguïtés cruciales demeurent quant à la question de savoir si de nouveaux membres permanents devraient avoir le droit de veto. Il est particulièrement difficile d'imaginer de grandes puissances permettre à des pays en développement d'user de leur droit de veto s'agissant de leurs politiques. Et par conséquent l'impasse continue.

De même, il est généralement admis que la réforme du Conseil de sécurité devrait comprendre un ensemble complet de réformes y compris des changements dans ses méthodes de travail afin d'assurer une plus grande transparence et une participation plus large des Membres de l'Organisation dans son ensemble. Mais les membres permanents ont beaucoup hésité avant d'accepter des changements autres que des changements superficiels en ce qui concerne les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Pourtant c'est là l'aspect le plus critique de la réforme du Conseil de sécurité pour les petits États qui forment la majorité des

Membres de l'ONU. Les petits pays n'aspirent pas au statut de membres permanents. Mais en tant qu'organe principal du maintien de la paix et de la sécurité internationales, les méthodes de travail du Conseil de sécurité et ses processus de prise de décisions représentent pour eux un intérêt vital et légitime parce qu'ils ont un impact direct sur leur sécurité.

Une des propositions les plus novatrices et les plus importantes présentées actuellement est celle d'une nouvelle interprétation de l'Article 31 de la Charte. Cela permettrait une plus grande participation des non-membres aux consultations officieuses du Conseil de sécurité lorsque des questions qui les touchent sont examinées. Il a été extrêmement décourageant de noter que cette modeste proposition a été catégoriquement rejetée par presque tous les membres permanents. En fait, la plupart de ces membres ont même refusé d'en discuter sérieusement. Ce devrait assurément être un principe fondamental de la justice élémentaire que d'autoriser les parties directement affectées par une situation particulière à présenter leurs vues directement à l'organe qui aura le plus d'influence sur toute mesure que l'ONU pourrait prendre en égard à cette situation. C'est en fait la raison précise qui a motivé en premier lieu l'inclusion de l'Article 31 dans la Charte. L'intention consistait clairement à concilier le leadership des grandes puissances avec le principe de l'égalité souveraine.

Les consultations officieuses sont une innovation qui a évolué au cours des années. La plupart des décisions importantes prises par le Conseil de sécurité aujourd'hui sont prises officieusement par les membres permanents. Même la participation des membres non permanents à la prise de véritables décisions est parfois plus symbolique que significative. Les réunions officielles ne sont manifestement qu'un moyen d'apposer le sceau final selon un rituel bien réglé. Une nouvelle interprétation de l'Article 31 n'exigerait pas un amendement de la Charte, et pas plus qu'elle ne signifierait que les non-membres doivent participer à toutes les réunions officieuses. Elle ne représente par conséquent aucune menace réelle à l'autorité des membres permanents; il s'agit simplement d'une réforme importante qui renforcerait indubitablement la légitimité et, partant, l'acceptation générale et l'efficacité du processus de prise de décisions du Conseil de sécurité en l'adaptant davantage à l'humeur de notre temps.

Qu'on me comprenne bien. Je n'entends pas dire que la taille et la composition du Conseil de sécurité n'ont pas d'importance. Je comprends le mérite d'une demande qui porte sur l'addition de nouveaux membres permanents, qui a été présentée à la fois par des pays industrialisés et par

des pays en développement. Singapour est d'accord pour que cinq nouveaux membres permanents entrent au Conseil de sécurité dans le cadre d'un remaniement complet qui, entre autres choses, comprendrait un ajustement du nombre des membres non-permanents afin de maintenir un équilibre. Mais étant donné les profonds changements qui interviennent actuellement dans les relations internationales, refuser de discuter sérieusement de rien d'autre que du nombre des membres, et même cela non pas sans certaines ambiguïtés critiques, reviendrait à essayer de préparer l'ONU pour le XXIe siècle en lui appliquant le modèle des politiques d'une grande puissance du XIXe siècle.

C'est ce même refus de tenir sérieusement compte des intérêts légitimes de la majorité des petits États qui sont Membres des Nations Unies qui est également à la base des problèmes financiers des Nations Unies. Tout le monde est d'accord pour dire que les problèmes de trésorerie des Nations Unies sont principalement dus au fait que des États Membres ne paient par leurs contributions en totalité et en temps opportun.

Le fait que plusieurs États Membres n'ont pas honoré leurs obligations juridiques est dû à diverses raisons. Certains sont pauvres. Mais personne n'a jamais dit que le plus grand débiteur n'a pas les moyens de payer. Il allègue que ses contributions doivent être réduites parce que l'état de son consensus politique national ne lui permet pas de financer sa part actuelle du budget des Nations Unies. Les fardeaux financiers, dit-il, devraient donc être plus largement répartis. Je ne rejette pas de tels arguments à la légère. Ils reflètent la difficulté croissante de définir et d'exercer un grand pouvoir, ce que je viens d'appeler les nouvelles réalités internationales. Je peux donc comprendre ces arguments. Mais il est politiquement inacceptable de choisir certains aspects des nouvelles réalités pour s'en servir lorsqu'on le juge utile et de les ignorer lorsqu'on estime que tel n'est pas le cas.

Plusieurs membres permanents se sont plaints des fardeaux financiers qu'ils assument et ont demandé qu'ils soient répartis plus largement. Mais aucune des grandes puissances n'a jamais dit que le contrôle qu'elles exercent sur les décisions que prennent les Nations Unies en matière de dépenses critiques, en particulier des dépenses de maintien de la paix, devrait être proportionnellement réparti entre la majorité des petits pays auxquels elle voudrait faire reprendre le fardeau financier. C'est à contrecœur finalement que tous les membres permanents ont accepté qu'il soit procédé à un nouvel examen extrêmement superficiel de leur autorité ou de leur relation avec l'ensemble des membres. Les discussions sur le rôle de l'Assemblée générale,

seule instance véritablement représentative et universelle de l'ONU, ont principalement porté sur des questions secondaires, telles que la date des séances plénières, la durée du débat général et l'organisation des travaux de l'Assemblée générale.

Personne ne peut nier que toute mesure tendant à donner à l'ONU une base financière solide doit être une entreprise commune. Tel n'est certainement pas notre cas. Mais cela doit être une véritable entreprise collective qui exige des concessions mutuelles. La résistance politique s'organise parce qu'il est maintenant clair que l'on attend de la majorité qu'elle donne et de quelques-uns qu'ils prennent. La résistance politique ressort du fait historique que le pourcentage des contributions financières de tous les membres permanents, à l'exception de la France, a été régulièrement réduit au cours des années, même si leurs privilèges n'ont pas diminué. Cette résistance est d'autant plus forte qu'on se souvient que l'ONU a, en fait, à plusieurs occasions, opéré les ajustements financiers qui lui étaient demandés, mais sans obtenir à ce jour un changement sensible dans les paiements qu'effectue le plus grand contributeur.

Je ne veux pas dire que cette situation est le résultat d'une politique délibérée, car nul pays n'éprouve de plaisir à être dans l'impossibilité de payer ses contributions, quelle qu'en soit la raison. Mais il est politiquement invraisemblable et fondamentalement injuste de demander à la majorité d'assumer une plus grande partie des fardeaux financiers sans se montrer en même temps disposée à lui accorder une autorité plus grande sur les décisions budgétaires les plus importantes. Il est insoutenable qu'il existe une séparation quasi totale entre la question de savoir qui a l'autorité pour lancer des opérations de maintien de la paix et celle de savoir qui doit les payer et comment. L'ONU est la seule organisation où un petit nombre de membres accumulent les plus grosses factures qu'il appartient à tous les autres de régler.

La défense opiniâtre du statu quo est d'autant plus frappante que seuls des ajustements très modestes et progressifs dans les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont été demandés pour permettre à l'ensemble des membres d'être davantage associés aux prises de décisions ayant les plus grandes incidences budgétaires.

Singapour est, bien sûr, un petit État, et je ne prétends pas être une partie désintéressée. En tant que petit État, l'avenir de l'ONU, auquel nous sommes profondément attachés, nous préoccupe au plus haut point. Cependant, ce n'est pas uniquement à l'intérêt des petits pays que nous

pensons lorsque nous attirons l'attention sur les obstacles réels auxquels se heurte la réforme.

J'ai dit que la conséquence politique paradoxale d'une économie mondiale globalisée est un renforcement certain des tendances centrifuges un peu partout. Par conséquent, chacun a besoin, grand ou petit, d'une organisation internationale universelle apte à jouer un rôle d'intégration, afin d'éviter tout conflit. Seule l'ONU peut jouer ce rôle, et si elle n'existait pas nous devrions l'inventer. Mais l'Organisation pour jouer ce rôle d'intégration doit tenir compte des aspirations légitimes des petits États et éviter que la majorité ne s'éloigne toujours davantage de l'Organisation dont l'objectif est de les représenter.

Certains peuvent considérer que l'attitude des grandes puissances — dont la rhétorique est loin de correspondre à leurs actes à l'égard de la réforme de l'Organisation — relève de la simple hypocrisie. Je n'accepte pas cette explication simpliste. J'y vois plutôt l'adaptation psychologique beaucoup plus complexe et douloureuse que les grandes puissances doivent réaliser. Elles doivent faire preuve de courage politique nécessaire pour amorcer ce processus et comprendre la réalité du changement et sa nécessité. Je leur demande de travailler avec la majorité des petits États, afin que l'Organisation des Nations Unies devienne l'Organisation de tous ses Membres.

Le prestige ne dépend pas uniquement du privilège, et le pouvoir partagé n'est pas un pouvoir perdu. Les nouvelles réalités internationales font de la conception zéro du pouvoir de l'État une notion désuète. Une ONU crédible, qui ne doit pas être un simple instrument de ses Membres les plus puissants, peut jouer un rôle plus efficace dans la politique étrangère de tous ses Membres, grands et petits.

Pour terminer, j'ajouterai que ma délégation espère qu'une collaboration fructueuse de mon pays s'établira avec vous, Monsieur le Président, et avec tous les autres Membres au cours de l'année prochaine, afin de faire avancer le désir collectif d'une Organisation des Nations Unies réellement représentative, efficace et unie pour le XXIe siècle.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, S. E. M. H. A. F. M. O. van Mierlo.

M. van Mierlo (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je me joins à mon collègue M. Dick Spring, de l'Irlande, qui a parlé au nom de l'Union européenne, pour vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Compte tenu de votre

longue et brillante carrière de représentant auprès des Nations Unies, vous êtes tout particulièrement qualifié pour diriger nos travaux durant cette session.

Alors que le siècle touche à son terme, nous devons nous demander : comment se porte l'ONU? Est-elle en mesure d'affronter le monde de demain? Est-elle en mesure de répondre aux besoins des générations à venir? Les réalités que nous connaissons aujourd'hui pourraient très bien être celles de demain, et elles sont considérables. Nous sommes témoins d'une pauvreté accrue, d'un fossé croissant entre riches et pauvres, de problèmes que posent les migrations, les pressions démographiques, l'épuisement de stocks alimentaires, les dangers qui pèsent sur la santé publique et l'environnement, les drogues, le terrorisme, les conflits internes et les violations massives de droits de l'homme : une effrayante litanie.

Face à ces réalités, prôner la réforme de l'Organisation, c'est prôner un changement dont la nécessité est évidente. Bien sûr, nous avons besoin de réforme. Il est clair que les Nations Unies, au fil des années, sont devenues une jungle institutionnelle où les profanes ne s'aventurent pas, une organisation qui, pour cette raison, a perdu l'essentiel de sa crédibilité et qui a besoin d'être revitalisée. Nous avons besoin de la réforme. Nous n'avons pas d'autre choix.

Nous avons besoin de réformes pour regagner ce que nous avons perdu : non pas le pouvoir, mais l'autorité. Le pouvoir est exercé à bien des niveaux, et il l'est par certains États plus que par d'autres. Les Nations Unies ne peuvent pas faire grand-chose pour influencer les États Membres dans l'usage qu'ils font du pouvoir, et le pouvoir des Nations Unies est assez limité. L'ONU s'est vu conférer, il y a 51 ans, l'autorité : l'autorité morale et juridique, l'autorité qui découle du fait qu'elle parle au nom de la communauté internationale, qu'elle fait entendre la voix de la conscience publique et qu'elle transcende les intérêts égoïstes. En fait, si cette Organisation doit affronter l'avenir en position de force et avec confiance, et si nous voulons que les nations du monde se regroupent sous sa bannière, son autorité doit être intacte. En fait, elle doit être renforcée.

Or, assistons-nous à une telle situation? Il convient d'être prudent à ce sujet. En ce moment critique de son histoire, l'ONU voit son autorité — bien dont elle ne peut jamais avoir assez — compromise et affaiblie. C'est aussi un bien qu'elle ne peut se permettre d'utiliser modérément. Je voudrais souligner certains des éléments qui sont à l'origine de la perte d'autorité des Nations Unies et offrir certaines perspectives pour la redresser.

Tout d'abord, le multilatéralisme est soumis à des pressions. De nombreux États ne considèrent plus la coopération multilatérale comme un objectif séparé de leur politique étrangère mais au contraire comme l'un des nombreux instruments de politique qu'ils choisissent ou non d'utiliser selon leurs intérêts nationaux. D'autres sources d'autorité internationale sont apparues, et des coalitions ad hoc se sont formées en fonction des besoins. L'ONU est considérée toujours davantage comme un instrument de sauvegarde d'intérêts particuliers d'une nation, même à court terme, et non comme le moyen de résoudre les problèmes pressants du monde. Cette attitude néfaste à l'égard des Nations Unies est en contradiction flagrante avec les principes nobles consacrés par les pères fondateurs.

Cette perte graduelle d'autorité est également provoquée par les déceptions et les frustrations. L'ONU a été créée en tant qu'instance idéale pour la coopération internationale. Après la fin de la guerre froide, les espoirs se sont accrus comme jamais auparavant. Pendant des décennies, le monde a été dominé et les Nations Unies paralysées par deux blocs hostiles. L'Organisation devrait enfin pouvoir jouer le rôle qui lui a été conféré.

Malheureusement, cela n'est pas le cas. Les succès comme ceux qu'a remportés l'Organisation en Namibie, en El Salvador et au Mozambique ont été assombris par des déceptions de Missions impossibles comme celles envoyées en Somalie, au Rwanda et en Bosnie. Le fait que ce soient les États Membres eux-mêmes qui aient décidé d'envoyer de telles missions des Nations Unies ne pouvait empêcher l'érosion d'autorité qu'elles ont provoquée.

Les frustrations se sont multipliées face à l'efficacité et à l'efficacité, deux qualités qui échappent aux Nations Unies depuis longtemps déjà. Il serait facile d'en blâmer le Secrétariat, mais la façon discordante dont fonctionne le mécanisme intergouvernemental de cette Organisation est un des facteurs principaux de cette érosion.

Les critiques sont nombreuses. Le bilan de l'Organisation des Nations Unies est certes, à de nombreux égards, impressionnant, et plus encore lorsqu'on examine la variété de l'ensemble du système des Nations Unies. Ses succès dans les domaines du droit international, des droits de l'homme, du développement, de la crise démographique, de la santé, de la situation des femmes, des conditions de travail et du désarmement ne sont que des exemples pris au hasard. En réalité, la liste est longue. Et pourtant, d'une certaine façon, le dénigrement de l'Organisation des Nations Unies est à la mode ces jours-ci et devient même un outil de rhétorique électorale ou sert à détourner l'attention des

problèmes internes. Néanmoins, l'autorité morale de l'Organisation des Nations Unies est affaiblie par le réel et par l'imaginaire et par les critiques justifiées ou injustifiées.

Ensuite, il y a la situation financière. Depuis les premiers jours, le paiement ou le non-paiement des contributions a servi à indiquer dans quelle mesure les pays approuvaient l'Organisation des Nations Unies. Cependant, le niveau d'arriérés auquel nous sommes confrontés est sans précédent. Il atteste, hélas, en grande partie le fait que le potentiel de l'Organisation inspire une confiance moindre et que sa crédibilité est en déclin. Le bouleversement actuel dans le domaine financier n'est pas la cause première des difficultés des Nations Unies, mais plutôt la conséquence de celles-ci, un symptôme. Évidemment, des caisses vides aboutiront ultérieurement à une productivité moindre. Une moindre productivité sapera encore un peu plus l'autorité. Moins d'autorité, à son tour, conduira à un déclin dans les paiements, ce qui de nouveau aggravera la situation financière. Et, ainsi, l'Organisation des Nations Unies pourrait être happée dans une spirale descendante. Les habitudes actuelles de paiement de certains États Membres tendent à précipiter les choses. Pire, elles trahissent les principes qui sont le fondement même de l'Organisation des Nations Unies. Faute de régler intégralement, rapidement et inconditionnellement les contributions, on entamera un peu plus l'autorité de l'Organisation, cette même autorité que ces mêmes États ont contribué à conférer à l'Organisation il y a 50 ans.

S'il existe un domaine politique dans lequel l'Organisation des Nations Unies a perdu beaucoup de son autorité et peut s'attendre à en perdre encore davantage, c'est celui de la paix et de la sécurité. Prenons l'exemple du Burundi. Aujourd'hui, la situation humanitaire et politique y est alarmante. Nous assistons à un génocide rampant. La terreur prévaut. Au cours des quelques derniers mois seulement, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants innocents ont perdu la vie. L'explosion d'un génocide demeure une véritable menace. Nous ne pouvons permettre un autre désastre identique à celui qui s'est déroulé au Rwanda en 1994. Cette année-là, nous avons prétendu n'avoir rien vu venir. Dans le cas du Burundi, un telle excuse ne pourra être acceptée. Les avertissements n'auront pas manqué. Si nous échouons de nouveau et si un deuxième génocide a lieu, l'Organisation connaîtra une perte spectaculaire, et sans précédent, d'autorité.

Que pouvons-nous faire pour améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et ainsi l'aider à retrouver l'autorité dont elle a besoin pour s'acquitter de ses mandats? Comment pouvons-nous inverser la spirale descendante?

Si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies soit efficace, les divers instruments à la disposition de la communauté internationale doivent être utilisés d'une manière intégrée. Ceci est tout particulièrement vrai dans le domaine de la paix et de la sécurité. Dans ce domaine, l'assistance politique, militaire, socio-économique, électorale et humanitaire ainsi que l'aide à la reconstruction et au développement devront s'effectuer harmonieusement. Une approche intégrée est donc la seule façon effective de prévenir et d'empêcher les conflits et de les régler. L'Organisation des Nations Unies doit être sur le terrain quand il le faut et où il le faut. Telle est la leçon que nous pouvons tirer des récentes crises survenues en Afrique — telles qu'au Rwanda et en Somalie — où la réponse internationale à la violence tragique s'est révélée inefficace par manque de cohérence.

La diplomatie préventive, d'une part, et la consolidation de la paix en période postconflictuelle, d'autre part, exigent une attention accrue. Plus que jamais, l'Organisation des Nations Unies doit se concentrer sur la prévention des conflits et, lorsque les conflits éclatent néanmoins, elle doit s'employer à les désamorcer rapidement.

Lorsque j'ai pris la parole devant cette Assemblée, il y a deux ans, j'ai attiré l'attention sur la capacité — ou plutôt sur l'incapacité — de l'Organisation à répondre adéquatement et rapidement à des situations de conflit aiguës. Certains progrès ont été accomplis depuis, en termes de mesures intermédiaires modestes qui, à la longue, pourront permettre de donner aux Nations Unies les moyens de maintenir la paix et la sécurité. Aujourd'hui, il existe un nombre croissant de pays qui participent au système d'alerte rapide des Nations Unies et aux efforts que déploie un groupe de nations pour créer une brigade d'intervention préventive des Nations Unies dans le cadre de ce système. La transparence des prises de décisions du Conseil de sécurité eu égard aux opérations de la paix a été améliorée. Une équipe d'état-major rapidement déployable s'ajoutera bientôt à la capacité de maintien de la paix des Nations Unies.

L'avenir de la prévention des conflits est lié au pouvoir de l'Organisation des Nations Unies à lutter contre une autre menace à son autorité : l'impunité. La communauté mondiale dispose-t-elle actuellement des moyens suffisants pour traduire en justice les responsables de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité? Comme les cas du Burundi et du Libéria l'illustrent tristement, la perspective de l'impunité incite ouvertement à commettre des crimes, aucun châtement n'étant à craindre, et fait obstacle à la réconciliation et à la reconstruction futures. Les Tribunaux pour l'ex-

Yugoslavie et le Rwanda représentent depuis Nuremberg l'effort le plus importante entrepris par la communauté internationale pour juger les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Nous ne pouvons les laisser échouer. Néanmoins, le Tribunal pour la Yougoslavie aura à faire face à un sérieux problème tant qu'il n'aura pas obtenu la détention d'un nombre de personnes bien supérieur à celles qu'il a pu inculper. Bientôt, les circonstances actuelles finiront par éroder son autorité et, en fait, celle de l'ensemble de l'Organisation.

Mon pays estime que la mise en place de Tribunaux ad hoc souligne une fois de plus qu'il convient de créer rapidement une cour criminelle internationale permanente. Une fois cette Cour établie, il deviendra encore plus impératif de traduire en justice ceux qui sont accusés de tels crimes. L'Organisation des Nations Unies doit être mieux à même de procéder à l'arrestation, à l'extradition et au procès de ces accusés.

S'il existe un domaine de l'Organisation des Nations Unies où l'autorité morale et légale joue un rôle crucial, c'est celui des droits de l'homme. Dans ce domaine, les succès de l'Organisation sont impressionnants, mais il reste encore beaucoup à faire et des nouveaux défis nous attendent.

M. Wilmot (Ghana), Vice-Président, assume la présidence.

Le fait de porter une attention plus grande à la question des droits de l'homme rehaussera l'autorité morale de l'ONU. À cet égard, son autorité devrait s'appuyer fermement sur la Déclaration universelle, adoptée par cette Organisation en 1948,

«comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations» (*Résolution 217 A (II), huitième alinéa du préambule*) —

en d'autres mots, un cadre universel. Quarante-cinq ans plus tard, à Vienne, l'universalité des droits de l'homme a été redéfinie par les États Membres de l'ONU, telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Pourtant, l'universalité des droits de l'homme est soumise à des tensions. Depuis Vienne, le débat sur le soi-disant caractère culturel semble l'avoir ébréchée. Certains gouvernements prétendent que ce qu'ils ont réalisé dans le domaine des droits de l'homme ne peut se mesurer à l'aune des normes qu'utilisent d'autres pays, en vertu des différen-

ces au plan historique, culturel et religieux qui existent entre eux.

Ne nous trompons pas. Il y a bien entendu des différences dans la façon dont les peuples perçoivent les droits de l'homme dans diverses régions du monde, et le fait de nier l'existence de toute différence ne pourrait que nuire au dialogue qui est en cours à l'ONU. Bien entendu, il faut tenir compte en tout temps des valeurs religieuses et morales, du milieu culturel et des convictions philosophiques qui, en soi, sont protégées par la Déclaration universelle. Mais leur lien avec les droits de l'homme en tant que tels et avec la notion d'universalité est très particulier. La communauté internationale ne l'a jamais exprimé plus précisément que dans le Plan d'action adopté à Beijing il y a un an. Comme nous en sommes convenus à Beijing, loin de réduire la portée de l'universalité, les différences culturelles devraient au contraire favoriser l'exercice intégral des droits de l'homme. Les États Membres de l'Organisation sont convenus à Vienne, sans égard à leurs systèmes politiques, économiques et culturels, qu'il est de leur devoir de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales.

Une priorité accrue implique des ressources financières accrues. Une part plus importante du budget de l'ONU devrait être consacrée aux droits de l'homme. Cela, à son tour, rehaussera l'autorité morale de l'Organisation aux yeux des multitudes d'individus qui sont encore aujourd'hui privés de leurs droits de l'homme. Mettre feu au programme aurait l'effet contraire.

L'Assemblée générale, seul organe plénier de l'ONU, vient la première à l'esprit. La crédibilité et l'autorité sont en grande partie liées aux résultats qu'obtient l'Assemblée. Malheureusement, un grand nombre des résolutions adoptées par celle-ci sont ignorées. Nous devrions chercher vigoureusement à revitaliser les débats de l'Assemblée générale et la pertinence de ses réalisations.

Il y a deux semaines, l'Assemblée s'est effectivement montrée à la hauteur de ses responsabilités en adoptant à une majorité écrasante le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'adoption de ce Traité par l'organisation mondiale confère l'autorité nécessaire à cette nouvelle norme qui interdit les essais nucléaires. Mon pays a eu le privilège d'être appelé à en présider les négociations. L'adoption du Traité contribuera à l'élimination finale de toutes les armes nucléaires, but auquel mon pays reste pleinement attaché. Nous espérons que son entrée en vigueur s'effectuera dans des conditions favorables. Mais même s'il ne devait pas entrer en vigueur, il sera plus

difficile à un État, compte tenu de l'autorité de l'ONU, d'agir à son encontre.

Une attention accrue devrait être accordée aux activités que mène l'ONU dans des domaines qui ne concernent pas strictement la politique ou la sécurité, en l'occurrence, dans le domaine socio-économique et dans celui du renforcement des organismes du système de l'ONU qui traitent de questions comme la pauvreté, la population, la sécurité alimentaire, l'urbanisation, l'égalité des femmes et l'environnement. Ces domaines sont d'une importance cruciale pour l'avenir du monde et pour la qualité de vie sur cette planète. Il y a également des domaines où l'Organisation est particulièrement qualifiée pour identifier et discuter les problèmes et où elle a mis en place un nombre impressionnant d'activités opérationnelles. Une série de conférences mondiales tenues ces dernières années ont aidé à rehausser l'autorité du système des Nations Unies. Elles ont défini un ordre du jour que l'ONU et les États Membres pourront suivre pendant les décennies à venir. Le Sommet mondial de l'alimentation, qui aura lieu en novembre, devrait faire de même. Le Sommet est confronté au terrible problème d'un monde qui pourrait avoir à nourrir 10 milliards de personnes d'ici le centenaire de l'ONU.

On risque, bien sûr, d'avoir une fois encore placé la barre trop haut, et les espoirs déçus pourraient entraîner de nouveau une diminution de l'autorité. L'ONU et ses États Membres doivent s'assurer que cela ne se produira pas. L'ONU jouera un rôle déterminant dans les domaines de la mobilisation, de la coordination et du suivi. Bien que l'ONU contribue elle-même à la mise en oeuvre, par le biais de ses opérations sur le terrain, c'est aux États Membres qu'incombe la responsabilité principale de la mise en oeuvre intégrale sur le plan national. Ensemble, ils pourront aider la communauté mondiale à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

L'autorité de l'ONU est en jeu. Elle ne disparaîtra pas en un éclair, ni en silence. Elle commence à disparaître graduellement, sans pour autant sonner le glas, et avec elle, l'Organisation s'écartera peut-être de la scène mondiale. L'ONU a besoin d'une nouvelle orientation et de nouveaux buts pour redevenir le phare de l'humanité, comme l'entendaient les auteurs de la Charte. Il faut à cette fin que tous les Membres de cette Organisation fassent un effort durable. Il ne reste que peu de temps. Sachons l'utiliser comme il convient.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État du

Koweït, S. E. le Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah.

Le Cheikh Al-Sabah (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de l'État du Koweït, j'ai le grand plaisir de féliciter sincèrement M. Razali de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session.

Étant donné son expérience personnelle et sa sagesse, nous savons qu'il guidera efficacement nos débats vers une conclusion heureuse. Je suis particulièrement heureux de saisir cette occasion pour souligner les fermes liens de fraternité qui existent dans l'islam entre la Malaisie et le Koweït.

Je suis également heureux de saisir cette occasion pour rendre hommage au Président de la précédente session de l'Assemblée générale pour les efforts remarquables qu'il a déployés lors de cette session historique.

Le Koweït considère avec fierté et reconnaissance les résultats impressionnants réalisés par le Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, en particulier son attachement au renforcement du fonctionnement de l'Organisation mondiale dans les domaines de la paix mondiale, de la sécurité et du développement dans lesquels il a joué un rôle de chef de file. M. Boutros-Ghali s'est toujours efforcé de restructurer l'Organisation des Nations Unies de façon à la rendre plus conforme aux aspirations et aux attentes qui ont été placées en elle. Je voudrais mentionner en particulier les mesures concrètes prises par le Secrétaire général en vue de réduire et de rationaliser les dépenses, de simplifier la structure administrative et de réorganiser le Secrétariat afin de refléter les réalités actuelles de la scène mondiale. C'est pourquoi le Koweït souscrit à la position adoptée par la Ligue des États arabes et par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en appuyant l'offre du Secrétaire général de rester à la tête de l'Organisation afin de poursuivre le programme de réforme qu'il avait prévu pour la revitalisation de l'ONU.

L'an dernier, la famille des nations a commémoré le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, avec en toile de fond la reconnaissance universelle des grandes réalisations accomplies par le système des Nations Unies. Le bilan comprend entre autres, pour n'en citer que quelques uns, les domaines suivants : l'assistance apportée à de nombreux États pour leur permettre de parvenir à l'indépendance nationale; la mise en place des principes contenus dans la Charte, y compris le droit à l'autodétermination; la consolidation de codes de compor-

tement civilisé entre États; le maintien et la défense de la justice et de l'égalité; et la promotion du développement économique et social. Mais peut-être le succès le plus éclatant de l'ONU est-il dans les opérations de maintien de la paix qu'elle déploie dans de nombreuses régions instables du monde. Ces opérations ont récemment pris une nouvelle dimension humanitaire sous forme d'efforts de secours en cas de catastrophes naturelles et de guerre civile et de surveillance des élections.

Nous concevons l'Organisation des Nations Unies comme une instance où l'on débat entre nations de l'avenir de l'humanité, dans le but de promouvoir le bien-être, la dignité et les libertés fondamentales de l'être humain. La complexité toujours croissante de la vie contemporaine dans ce village mondial et la gamme de problèmes communs et de plus en plus urgents qui continuent de surgir exigent un effort international et concerté qui doit être entrepris par le biais de l'ONU. Dans la foulée, il faut reconnaître que l'Organisation des Nations Unies doit faire face à des défis gigantesques, dont les plus poignants sont les conflits ethniques et régionaux qui compromettent la stabilité régionale et le système de sécurité internationale. Parmi les autres questions urgentes, citons l'explosion démographique, la dégradation de l'environnement, la pénurie d'eau, la désertification, le déficit alimentaire, l'écart croissant entre le Nord et le Sud, la course régionale aux armements, la menace que représentent les armes nucléaires, la prolifération des armes de destruction massive, les problèmes de développement, les obstacles à la coopération économique et commerciale, l'élimination des restrictions au libre-échange et enfin, les droits de l'homme.

Tous les États Membres de la communauté mondiale qui font face aux transformations fondamentales que connaît le monde doivent se rallier aux principes suivants : croire en l'énergie, au potentiel et aux mécanismes du système des Nations Unies pour être en mesure de faire face aux préoccupations mondiales de façon multilatérale; fournir un appui financier, politique et moral enthousiaste à l'ONU et s'identifier à ses buts et principes; s'acquitter de la totalité des contributions mises en recouvrement au budget de l'ONU; et poursuivre activement une politique sincèrement pacifique qui reconnaisse et respecte les droits et les aspirations légitimes des autres États Membres, en vue d'établir un ordre régional conforme aux normes de comportement international. En conséquence, les arrangements régionaux doivent être fondés sur les codes de justice et les règles du droit et des traités internationaux établis. Nous devons ici assurer le respect des droits de l'homme et protéger la dignité de l'homme et la liberté de choix. Dans ce contexte, le développement humain sans discrimination est essentiel

pour le développement économique et social global de la société. Il faut accorder la priorité la plus élevée à cet objectif plutôt que de gaspiller les ressources nationales pour acheter des armes. Nous devons faire face au terrorisme et mobiliser les volontés nationales pour agir collectivement à l'échelle mondiale afin d'éliminer les causes profondes de ce fléau qui frappe les faibles comme les forts, les pauvres comme les riches, car en dernière analyse, le terrorisme n'est pas sensible à la raison; il prend sa source dans le fanatisme, traumatise les innocents, recourt à la violence et refuse le dialogue.

Dans ce contexte, le fait incontestable demeure que le monde d'aujourd'hui est interdépendant pour ce qui est de sa sécurité et que ses préoccupations générales sont les mêmes pour tous. Le petit nombre de nantis pourrait ne pas pouvoir vivre dans un confort exclusif alors que la majorité du genre humain reste en marge et vit dans la privation et la pauvreté. C'est là qu'apparaît la nécessité urgente d'un effort conceptuel et matériel en vue d'élaborer un ordre du jour commun au profit de tous les êtres humains.

C'est sous cet angle que nous voyons la signification de la revitalisation et du remaniement des organes des Nations Unies pour que l'Organisation soit capable de s'adapter à l'évolution rapide des relations internationales. Dans ce contexte, le Koweït suit de près les débats qui se déroulent actuellement dans le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les questions de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. Nous avons espéré qu'un consensus serait atteint concernant la restructuration et la réforme du Conseil de sécurité, à un moment qui coïnciderait avec la commémoration du cinquantième anniversaire, l'année dernière. Cet objectif n'a pas encore été atteint jusqu'à présent mais cela ne doit pas briser nos espoirs. Au contraire, nous devons redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif. Notre objectif est un Conseil de sécurité dont les travaux et les procédures seraient plus transparents. Ses résolutions devraient refléter plus fidèlement la volonté de tous les Membres de l'ONU. Sa composition devrait être élargie afin de tenir compte de l'accroissement récent du nombre des Membres de l'Organisation, de l'égalité souveraine entre les États et de la répartition géographique équitable des sièges entre les différents groupes régionaux.

Toute réforme du Conseil de sécurité doit, en fin de compte, veiller à ce que des efforts collectifs soient mis en oeuvre tant par les membres du Conseil que par les autres membres de la communauté internationale en vue de respecter et d'appliquer ses résolutions. Le Conseil devrait

pouvoir être en mesure de démontrer qu'il est fermement résolu à s'opposer à tout régime qui ne se conforme pas à ses résolutions.

Un bon exemple est la position très juste adoptée par le Conseil de sécurité à l'égard du régime iraquien, qui a été soutenue par l'ensemble de la communauté internationale. Tout récemment, le 23 juin 1996, les dirigeants des États arabes, dans la déclaration finale qu'ils ont publiée à la fin du Sommet arabe extraordinaire qui s'est tenu au Caire, avaient prié instamment le Gouvernement iraquien de :

«s'abstenir de toute politique d'agression visant à provoquer les pays arabes voisins, de mener à bien l'application de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier de faire le nécessaire pour assurer la libération de tous les prisonniers et détenus koweïtiens ou ressortissants d'États tiers, de restituer les biens, de se conformer aux dispositions du mécanisme d'indemnisation, toutes mesures qui constituent le vrai moyen d'obtenir la levée des sanctions imposées à l'Iraq et de créer des conditions qui permettraient de redonner à ce pays la place qu'il occupait antérieurement dans l'ordre régional arabe.»
(A/50/986, annexe, p. 7)

Cette déclaration montre que les dirigeants arabes reconnaissent la nature du régime iraquien et comprennent l'importance de l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'Iraq doit donc coopérer sincèrement avec le Comité international de la Croix-Rouge afin de rendre compte de tous les prisonniers et détenus koweïtiens et de pays tiers, afin de permettre de clore le chapitre sur cette tragédie humaine. Force nous est de constater avec regret que la Commission tripartite, qui se réunit tous les trois mois à Genève, ainsi que sa Sous-Commission technique, qui se réunit tous les mois pour traiter des questions relatives à la frontière entre l'Iraq et le Koweït n'ont jusqu'ici rien obtenu. En fait, le régime iraquien exploite ces réunions à des fins de propagande.

Je dois réaffirmer ici que la question des prisonniers et des otages demeure une tragédie humaine qui a été provoquée par le régime iraquien. Et elle reste une question humanitaire de la plus haute importance pour le peuple et le Gouvernement du Koweït.

Le régime iraquien a l'obligation juridique de coopérer avec la Commission spéciale des Nations Unies afin d'éliminer son arsenal d'armes de destruction massive. L'expérience amère de la Commission spéciale montre que le

régime iraquien ne manque aucune occasion de tromper et d'induire en erreur la Commission spéciale et de lui cacher les données demandées. Il a même été jusqu'à bloquer, à maintes reprises, le travail des inspecteurs de la Commission spéciale, pas plus tard qu'aux mois de mars, juin et août de cette année, ce qui a poussé le Conseil de sécurité à adopter la résolution 1060 (1996), qui vient s'ajouter aux déclarations présidentielles prononcées en guise de mise en garde au régime iraquien.

Le Koweït, désireux d'assurer la sécurité et la stabilité de la région, soutient les efforts de la Commission spéciale. En effet, nous rendons hommage à la détermination dont a fait preuve la Commission spéciale en insistant sur la nécessité absolue de mettre en oeuvre toutes les dispositions relatives à l'élimination des armes de destruction massive de l'Iraq.

Étant donné les souffrances humaines qu'endure le peuple frère de l'Iraq du fait des politiques menées par le régime au pouvoir, le Koweït continue de fournir des secours humanitaires en nature aux réfugiés iraqiens. Nous nous félicitons également de l'accord conclu entre l'Iraq et les Nations Unies sur l'application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité et nous la considérons comme un pas en avant en vue d'atténuer les souffrances du peuple iraquien.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer la position du Koweït sur la nécessité de préserver l'unité et l'intégrité territoriales de l'Iraq. Par ailleurs, nous comprenons — nous nous en félicitons même — toutes les mesures qui ont été prises par les États de la coalition afin d'assurer la pleine application par l'Iraq de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'essence et l'orientation de ces résolutions reposent sur l'idée que l'évolution d'un ordre régional doit se fonder sur les principes établis de la justice et de la stabilité, sur la primauté du droit, sur le respect des normes de comportement international et sur le respect des traités internationaux, dont le principal est la Charte des Nations Unies.

Étant donné le désir du Koweït de parvenir à la paix et à la sécurité dans la région du Golfe arabe et en raison des relations étroites que nous entretenons avec l'État frère des Émirats arabes unis et avec notre voisin, la République islamique d'Iran, le Koweït s'associe à la position du Conseil de coopération du Golfe en ce qui concerne la question des îles. Le Koweït demande instamment aux deux parties de poursuivre leurs négociations afin d'obtenir par le dialogue un règlement juste et pacifique.

S'agissant d'une autre question régionale, le Koweït soutient sans réserve l'État frère du Bahreïn dans les mesures récentes qu'il a prises pour lutter contre le terrorisme afin de renforcer sa stabilité et sa sécurité. Notre position est conforme au principe que les États membres du Conseil de coopération du Golfe partagent un destin commun et que leur sécurité et leur stabilité sont dès lors indivisibles.

Le Koweït a suivi avec une profonde préoccupation le ralentissement du processus de paix au Moyen-Orient à la suite de l'élection d'un nouveau Gouvernement israélien, qui a adopté une série de positions qui contredisent les arrangements mis au point à Madrid, et principalement le principe de la terre en échange de la paix et l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité en faveur d'une paix globale au Moyen-Orient.

Le document du récent sommet du Caire a mis en relief l'adhésion des États arabes au processus de paix afin d'atteindre l'objectif ultime d'une paix juste et globale en tant qu'option stratégique placée sous la protection du droit international. La position arabe exige qu'un engagement similaire soit pris par Israël de se comporter tout du long de manière sincère et franche jusqu'à ce que l'ensemble du processus soit achevé. Cela doit comprendre le rétablissement des droits et la restitution des territoires occupés, ainsi que l'engagement d'assurer un équilibre sécuritaire et stratégique à tous les États de la région, conformément aux principes établis à Madrid.

Je voudrais rappeler à cet égard que le Koweït a placé la question de Palestine au coeur de ses priorités. En fait, cette question a été essentielle dans nos relations avec d'autres membres de la communauté internationale. Nous orientons nombre de nos efforts et ressources en faveur de cette cause, étant donné que le Koweït a toujours estimé qu'Israël ne reconnaissait pas les droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination et à établir un État — sans parler du fait qu'il s'est emparé du territoire palestinien, au mépris total des résolutions de l'ONU et en ayant recours à la force, en tant que moyen d'imposer un fait accompli. Nous exigeons que le Gouvernement israélien cesse ses activités d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens, en particulier dans la Ville sainte de Jérusalem, et qu'il renonce immédiatement à modifier le caractère arabe et le statut juridique de la ville. Le problème des réfugiés doit également être réglé conformément aux résolutions de l'ONU. Enfin, un État palestinien doit être instauré et Jérusalem doit être sa capitale, conformément à la volonté du peuple palestinien.

Dans ce contexte, nous condamnons les mesures prises par Israël en décidant d'ouvrir un tunnel sous le mur occidental de la mosquée Al-Aqsa. Il s'agit là d'une profanation de ce lieu saint et une provocation à l'égard du peuple palestinien — et de tous les Arabes et les musulmans du monde. Le recours à la force et à la violence par Israël a causé la mort de nombreuses personnes et fait de nombreux blessés. Nous exigeons qu'Israël cesse immédiatement ces pratiques et qu'il s'acquitte de son obligation de préserver l'identité arabe et islamique de ces lieux saints.

Une paix durable et globale exige un esprit de conciliation quant aux droits des parties, le respect des accord conclus, que l'on agisse de bonne foi, que l'on évite toute provocation et que l'on ait une vision à long terme — tout cela afin de ne pas infliger de nouvelles blessures à l'une des principales parties à l'équation de la paix.

Le retrait d'Israël du Golan est une épreuve décisive permettant d'établir s'il a réellement l'intention de réaliser une paix juste et équilibrée. C'est pourquoi le Koweït soutient la position de la Syrie selon laquelle les négociations doivent être reprises au point où elles se sont arrêtées, étant donné le fait que le processus de paix est un processus continu qui ne devrait pas s'arrêter avant d'avoir atteint sa destination finale.

Le Koweït appuie également le Liban dans ses revendications légitimes qu'Israël respecte toutes les dispositions de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, en vertu de laquelle Israël doit se retirer complètement et sans condition de tout le territoire libanais occupé.

Nous estimons, en dernière analyse, que la paix mondiale est indivisible et par conséquent que la question de la sécurité mondiale a des ramifications mondiales. Nous pensons dès lors que les questions de lutte ethnique et de guerre civile devraient rester inscrites à l'ordre du jour international. Nous nous félicitons donc des mesures en faveur de la paix prises jusqu'ici dans la République de Bosnie-Herzégovine, afin de mettre fin à cette tragédie, tout en garantissant au peuple de cette République ses droits légitimes. Nous nous félicitons également des résultats des élections qui se sont tenues récemment dans ce pays et nous félicitons le Président Alija Izetbegović pour la confiance bien méritée qui a été placée en lui.

Nous demandons également à la communauté internationale de poursuivre ses efforts visant à mettre fin aux tragédies qui frappent actuellement la Somalie, l'Afghanistan et le Burundi. De même, nous espérons que les popula-

tions de ces pays répondront favorablement aux efforts de la communauté internationale.

Le Koweït note avec satisfaction le succès remporté par l'ONU au début de ce mois avec l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui est l'aboutissement d'un effort universel déployé depuis longue date et d'espoirs d'un monde plus sûr. En effet, le Traité représente une avancée essentielle sur la voie menant à l'élimination des armes nucléaires.

La coopération entre les États membres de la communauté internationale dans les domaines économique et commercial est à l'origine d'une ouverture salutaire après la conclusion de l'accord mondial sur la liberté du commerce. Nous espérons que cet accord permettra d'augmenter le volume des exportations des pays en développement vers les marchés mondiaux. Le Koweït a été un des premiers pays à prôner l'élimination des barrières commerciales, tout simplement parce que nous croyons que, dans un monde interdépendant, la sécurité politique commune est inséparable des problèmes économiques des nations. C'est dans ce contexte que nous nous félicitons des mesures d'ores et déjà prises par certains pays en développement pour ajuster leur politique économique en vue d'une ouverture authentique et de l'adoption de politiques d'économie de marché. À notre avis, ce genre de restructuration permettra d'attirer l'investissement étranger et d'accélérer le transfert des techniques pour, en fin de compte, encourager de meilleures relations économiques internationales, un courant plus libre des mouvements de trésorerie, un environnement plus favorable aux investissements et la multiplication des coentreprises.

Le Koweït croit qu'il est nécessaire de mobiliser les énergies afin de réduire le fossé qui sépare les nations grâce à une concordance de vues quant aux principes qui sous-tendent le bien-être économique et la sécurité dans le monde. Nous croyons aussi que le dialogue, un échange de vues empreint de tolérance et une volonté ferme et sincère d'agir en commun permettront de jeter les bases de relations internationales meilleures et plus solides. Partant, les forces du bien se conjureront pour neutraliser les forces du mal; les riches et les pauvres auront de meilleures chances d'interagir dans l'intérêt de tous; la raison et la prudence primeront, alors que les proscrits, les saboteurs et les tyrans malfaisants continueront à perdre du terrain. À terme, le niveau de vie s'améliorera dans le nouvel ordre mondial reposant sur les principes de justice, qui engendrent la paix et la sécurité pour tous.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Boris

Shihmuradov, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Turkménistan.

M. Shihmuradov (Turkménistan) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter M. Razali Ismail — représentant d'un État avec lequel le Turkménistan entretient des relations exceptionnellement chaleureuses — à l'occasion de son élection aux très hautes fonctions qu'il occupe. J'aimerais aussi dire que nous sommes certains que sa vaste expérience diplomatique, en étroite collaboration avec les Nations Unies, lui permettra de guider avec efficacité les travaux de la présente session, qui est appelée à réaliser un certain nombre d'objectifs historiques.

La déclaration liminaire du Président réaffirme que nos espoirs se concrétiseront. Je tiens à exprimer notre reconnaissance à M. Freitas do Amaral pour le travail qu'il a accompli durant la précédente session de l'Assemblée générale, qui fait désormais partie intégrante de l'histoire du Turkménistan, puisqu'elle a adopté à l'unanimité la résolution sur la neutralité permanente de mon pays. Parlant du haut de cette tribune à la veille de l'adoption de la résolution en question, S. E. M. Saparmurad Niyazov, Président du Turkménistan, a souligné que le Turkménistan prendrait toute les mesures voulues pour réaffirmer sa complète adhésion aux principes des Nations Unies en apportant une contribution constructive à la stabilisation de la situation dans notre région déchirée par les conflits, en oeuvrant pour la consolidation de la paix et la coopération, aussi bien dans la région qu'au niveau interrégional. Pendant l'année écoulée, le Turkménistan a pris des mesures pour réaliser cet objectif en organisant à Ashgabat trois séries de pourparlers entre les factions tadjikes; en prêtant assistance à la Mission de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan; et en accueillant sur son territoire un certain nombre d'instances internationales importantes.

Le Turkménistan, qui est entré dans le concert des nations en tant qu'État indépendant à l'aube du XXIe siècle, s'est vu, à l'instar d'autres pays, contraint de faire face à des problèmes qui sont typiques en cette fin de siècle. Voilà pourquoi nous avons concentré nos efforts sur la scène internationale afin de pouvoir faire partie du processus mondial où les nouvelles tendances sont à l'unité reposant sur le statut d'État-nation et la souveraineté nationale. Pour répondre aux problèmes contemporains, nous avons choisi une politique de neutralité constructive.

Le Turkménistan est un pays d'Asie dont le destin est de devenir l'un des acteurs du processus paneuropéen. Nous y voyons une chance de coopérer avec les Européens dans

le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union européenne et d'autres organisations, et de promouvoir la concorde et une meilleure coopération Nord-Sud.

Aujourd'hui, la communauté internationale se trouve confrontée à des problèmes qui exigent une nouvelle approche, des décisions novatrices, une analyse en profondeur et de la prévoyance. À cet égard, nous voudrions proposer que soit créé au Turkménistan, sous l'égide des Nations Unies, un centre international d'études politiques chargé de se pencher sur la situation politique et économique dans notre région. Le travail du centre doit cadrer avec les nouvelles réalités géopolitiques, et le centre devrait avoir pour tâche d'élaborer des recommandations stratégiques spécifiques dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Ce n'est un secret pour personne que l'analyse à distance de la situation conduit souvent à des conclusions et à des projections erronées.

L'affrontement entre les blocs appartient désormais au passé. Aujourd'hui, des régions géoéconomiques sont devenues les principaux acteurs sur la scène politique. Le classement des États en fonction de leur taille et de leur puissance, en empiétant parfois sur les intérêts des États de petite taille et de taille moyenne, n'a plus cours. Dans le système existant de relations internationales, tous les États devraient être en mesure de se structurer eux-mêmes selon des règles universellement acceptées, mais en le faisant conformément à leurs propres principes. C'est en ce sens que nous appuyons les initiatives visant à procéder aux changements appropriés dans le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, de ses organes et des organisations du système.

La Charte des Nations Unies stipule que c'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes d'avis qu'aujourd'hui la notion de sécurité a subi une transformation radicale et qu'elle englobe désormais tout en ensemble de facteurs politiques, économiques, écologiques, sociaux, militaires et autres d'égale importance. Forts de ce principe, nous faisons nôtre la proposition tendant à l'augmentation, dans des limites raisonnables pour s'assurer que le processus international soit gérable et contrôlable, du nombre des membres de cet organe principal des Nations Unies. La question de la représentation équilibrée et adéquate des États du Nord et du Sud au Conseil est tout aussi importante.

Le Turkménistan d'aujourd'hui est un pays dont l'économie en transition connaît de profonds changements

sociaux et politiques. À cet égard, nous espérons que l'Agenda pour le développement pourra être définitivement mis au point à la présente session, afin que puisse être mis en place un système de priorités et d'aide aux États dans le cadre de leurs programmes de développement nationaux. Il est bien difficile de surestimer le rôle des Nations Unies, car c'est précisément ce mécanisme qui doit garantir la plus grande objectivité et le maximum de tolérance dans ce processus. Les États nouvellement indépendants ne sont pas sortis du néant. Chacun d'entre eux a ses caractéristiques nationales et géographiques ainsi que des liens historiques et des habitudes qui lui sont propres. Chacun a le droit de choisir son propre mode de développement et le système d'État qui lui convient.

Partant de ce principe, nous appuyons l'idée selon laquelle la diversité est une composante essentielle du monde. Cependant, bien que tous les États soient soumis au droit international, leurs aspirations au développement et à la prospérité ne sauraient être programmées selon une norme ou une vision unique du monde. Le principal défi du XXIe siècle est de faire en sorte que tous les Membres des Nations Unies puissent se considérer l'un l'autre du point de vue de l'unité dans la diversité. Par conséquent, nous remercions l'ONU et les États qui jouissent d'un potentiel politique et économique au plan mondial de leur appui et de leur compréhension.

Le Turkménistan possède des ressources naturelles colossales, notamment l'un des plus riches gisements d'hydrocarbures au monde — je fais allusion au bassin de la mer Caspienne ainsi qu'à d'autres régions de mon pays. L'une des tâches majeures qui nous attendent est la création d'une infrastructure d'oléoducs qui, avec le système existant, assurera l'approvisionnement de l'Europe et de l'Asie en gaz turkmène. Nous sommes heureux que les intérêts du Turkménistan en tant qu'exportateur coïncident avec les intérêts des consommateurs européens et asiatiques. Nous sommes heureux que les pays voisins — l'Iran, l'Afghanistan, la Russie, la Turquie, le Pakistan, l'Ouzbékistan et le Kazakhstan — soient d'accord sur cette question.

Dans ce contexte, je voudrais aborder plusieurs questions relatives à la mer Caspienne. Le Turkménistan, comme tous les États littoraux, est préoccupé par son avenir et par les perspectives concernant ses ressources. Nous pensons qu'il n'y a pas place pour les décisions unilatérales ou les diktats à cet égard. Il convient d'établir un système de confiance et d'interaction totales entre les États de la mer Caspienne, au nom des intérêts communs et de la prospérité de chaque État individuel. La prochaine conférence des ministres des affaires étrangères des États de la mer Cas-

pienne qui doit se tenir à Ashgabat servira d'instance de discussion pour tous ces problèmes et préparera une plateforme en vue d'une réunion au sommet des États caspiens.

Le Turkménistan est opposé à toute activité militaire dans la mer Caspienne. Il tient à assurer un régime de libre navigation en respectant les frontières nationales de chaque État du littoral. La richesse de la mer Caspienne, sa structure minérale et biologique unique et son écosystème fragile exigent une approche équilibrée et globale, exempte de tout profit à court terme ou de tout avantage politique. Il ne fait aucun doute pour nous que les États de la mer Caspienne seront en mesure de trouver la meilleure solution possible sur la base du bon sens et du respect des intérêts de chaque pays concerné, au nom de leur objectif commun de paix et de sécurité.

Il est un domaine de coopération avec l'ONU dans lequel le Turkménistan a un intérêt particulier : la lutte contre la distribution et le trafic des drogues. Le Turkménistan mène une lutte incessante contre ce mal et a créé une commission de coordination de l'État. Au début de l'année, le Turkménistan s'est joint à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, à la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Le Turkménistan accorde une grande importance à sa coopération avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, et il a signé un accord bilatéral avec celui-ci. En mai 1996, le Turkménistan, avec d'autres pays de l'Asie centrale, et en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, a signé un mémorandum sur la coopération régionale relative à la production, au trafic et à l'abus des stupéfiants. Nous devons faire des efforts extraordinaires pour contrôler la situation, briser le cercle du mal et inverser une situation dans laquelle le problème des drogues croît dans la même proportion que les efforts qui sont faits pour le combattre.

Le Turkménistan coopère activement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'ONU, pour mettre en place des processus démocratiques, permettant d'éduquer de nouvelles générations libérées des anciens stéréotypes psychologiques et des valeurs idéologiques douteuses. La démocratie, les droits de l'homme, les droits des peuples à la propriété et à la protection juridique sont autant de notions universelles. Cependant, il ne suffit pas simplement de comprendre leur pertinence; il est nécessaire de les mettre en oeuvre dans la vie réelle, une fois pour toutes. Ce dont nous avons besoin c'est de patience et de temps pour permettre à cette compréhension de se tra-

duire en réalité concrète. C'est pourquoi le Turkménistan a créé un institut pour la démocratie, les droits de l'homme et le développement de l'État, qui est appelé à mettre au point son propre modèle de société démocratique, en se basant sur les meilleures expériences européennes et asiatiques et en s'inspirant des connaissances des experts internationaux. Point n'est besoin d'être spécialiste pour comprendre cela, aussi parfait qu'un modèle puisse sembler de l'extérieur, il peut ne pas être efficace lorsqu'il est appliqué à une société orientale traditionnelle telle que celle qui existe au Turkménistan, pays qui a hérité des valeurs des civilisations anciennes et de la culture de l'Islam. Il existe également une mentalité particulière dans sa population, qui pendant des siècles a lutté pour sa survie et a finalement eu la chance d'être indépendant et d'avoir sa propre identité nationale.

L'ordre du jour de la présente session comprend une question qui traite du développement de la coopération entre l'ONU et ses organes et l'Organisation de coopération économique (OCE). Durant le dernier sommet de cette organisation, qui a eu lieu en mai 1996 dans la capitale du Turkménistan, mon pays a assumé la présidence pour les deux années à venir, et il a l'intention de déployer tous les efforts nécessaires pour mettre en oeuvre les programmes à grande échelle de cette organisation qui comprend maintenant 10 pays.

L'OCE est une organisation purement économique sans attaches politiques. Ses membres partagent une vue commune sur cette question. De même, nous croyons que seule l'accélération du développement économique et l'amélioration de la coopération entre les États peuvent apporter bien-être et prospérité aux peuples de la région. Cependant, un certain nombre de conditions politiques préalables sont

indispensables pour permettre au développement de l'interaction économique d'être efficace et fructueuse. Je crois qu'un climat de confiance politique est la première condition préalable. Si un tel climat devient un facteur constant dans nos relations, il contribuera au progrès de nouvelles initiatives audacieuses et de projets spécifiques. Pour parler sans détours, nous devons professer une philosophie de compréhension mutuelle et de confiance. Ce n'est que dans ces conditions que nos projets pourront être mis en oeuvre avec succès. Cela est particulièrement important parce que les situations conflictuelles persistent dans la région de l'OCE, au Tadjikistan et en Afghanistan. Le Turkménistan est fermement convaincu que ces deux peuples anciens et sages sont capables de surmonter le syndrome toujours présent de méfiance et de divergence. Nous appuyons pleinement l'initiative de l'ONU et les efforts des pays voisins pour trouver un règlement pacifique.

S'agissant de l'Afghanistan, nous estimons qu'il est important que ce conflit soit passé de la catégorie des conflits oubliés à celle des conflits placés au centre des efforts internationaux. Menant des consultations constantes avec les dirigeants des pays voisins et le Secrétaire général, le Président du Turkménistan, Saparmurat Niyazov, a affirmé que le Turkménistan était prêt à prendre une part active à la recherche d'un règlement de la question afghane. Le sort de nombreux projets économiques mondiaux dépend de la paix en Afghanistan, en particulier la fourniture de ressources en énergie aux marchés de l'énergie en plein développement en Asie.

Le mois prochain, le Turkménistan célébrera le cinquantième anniversaire de son indépendance. Aujourd'hui, nous pouvons discerner plus clairement les perspectives qui s'offrent à nous et mieux comprendre dans quels domaines nous devons développer une coopération avec des partenaires étrangers. Nous pouvons avoir une perception claire et évaluer la situation chez nous, dans la région et dans le reste du monde. L'expérience acquise nous permet de dire que le Turkménistan a trouvé sa place dans la communauté internationale, tant économiquement que politiquement. En s'acheminant constamment et progressivement vers la démocratisation de la société et par la mise en place de mécanismes de marché dans l'économie, notre État s'intègre au processus mondial. En agissant étroitement avec des partenaires étrangers et en poursuivant une politique étrangère énergique, nous sommes certains que ces tâches seront mises en oeuvre rapidement et efficacement.

La séance est levée à 17 h 50.